63e ANNÉE (7e SÉRIE) N° 31 30 JUILLET 1953

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Codirecteur

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 2, du 16 février 1953)

Actes de S. S. Pie XII

I. CONSISTOIRES : secret (12 janvier 1953), public (15 janvier), secret (15 janvier) lors de la nomination de 24 cardinaux.

II. CONSTITUTION APOSTOLIQUE. — 28 octobre 1952. Etablissement d'un Chapitre canonial, dans la cathédrale du diocèse d'*Espirito Santo* (Brésil) : 2 dignités : doyen et prévôt, et 8 chanoines dont un théologal et un pénitencier.

III. LETTRES du Pape. — 1° 6 décembre 1952. Au card. Segura y Saenz, pour ses vingt-cinq ans de cardinalat. — 2° 8 décembre 1952. Au card. Gilroy, légat au premier Concile plénier des Philippines. — 3° 15 décembre 1952. A Mgr Gremigni évêque de Novare, pour le huitième centenaire de la naissance de Pierre Lombard, le « Maître des Sentences ». — 4° 20 janvier 1953. Au card. Feltin, pour ses vingt-cinq ans d'épiscopat.

IV. RADIOMESSAGE. — 31 décembre 1952. Aux fidèles participant aux solennités en l'honneur de S. Thomas, apôtre, et de S. François-Xavier, à Ernakulam (Inde). (Texte anglais).

Saint-Office

Excommunication du P. Leonard Feeney

DECRETUM

SACERDOS LEONARDUS FEENEY EXCOMMUNICATUS DECLARATUR

Cum sacerdos Leonardus Feeney, Bostonii (*Saint Benedict Center*) residens, qui propter graviter denegatam obœdientiam Auctoritati Ecclesiasticæ a divinis jamdudum suspensus fuerat, non obstantibus iteratis monitionibus et excommunicationis ipso facto incurrrendæ comminatione, non resipuerit, Emi ac Revmi Patres rebus fidei ac morum tutandis præpositi, in Plenario Conventu Feriæ IV, habito die 4 Februarii 1953, eundem excommunicatum cum omnibus juris effectibus declaraverunt.

Feria autem V, die 12 Februarii 1953, Ssmus D.N.D. Pius Divina Providentia Papa XII Emorum Patrum decretum adprobavit, confirmavit atque publici juris fieri jussit.

Datum Romæ ex Aedibus S. Officii, die XIII *Februarii* a. MCMLIII.

Marius CROVINI, *Notarius*.

Sur cette « affaire Feeney », voir l'*Ami du Clergé*, 1952, p. 741.

S. C. du Concile

30 décembre 1952. Lettre aux Evêques, sur le prêt des documents conservés dans les archives des établissements ecclésiastiques ou religieux, en Italie. (Texte italien).

(*Acta* n° 3, du 24 février 1953)

Actes de S. S. Pie XII

I. LETTRES DECRETALES. — 1° 24 juin 1951. Canonisation de Ste Emilie DE VIALAR, vierge, fondatrice des Sœurs de St-Joseph de l'Apparition (12 septembre 1797 - 24 août 1856). Fête le 24 août.

2° 21 octobre 1951. Canonisation de S. Antoine-Marie GIANELLI, confesseur pontife, évêque de Bobbio († 7 juin 1846). Fête le 7 juin.

3° 21 octobre 1951. Canonisation de S. Ignace de Laconi, frère convers Capucin, confesseur (17 décembre 1701 - 11 mai 1781). Fête le 11 mai.

II. LETTRES APOSTOLIQUES. — 1° 12 mai 1952 N.-D. « dei Làttani », honorée sous le titre de « Reine du monde » est proclamée Patronne des diocèses de Calvi et Teano (province de Naples). — 2° 14 juin 1952. S. François-Xavier, Patron de la « Fédération espagnole des syndicats d'initiative et de tourisme ».

(*Acta* n° 4, du 21 mars 1953)

Actes de S. S. Pie XII

I. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 10 mai 1951. La Préfect. apost. de Siangyang devient diocèse de *Siamiam*, suffragant de Hankow. — 2° 10 mai 1951. La Préfect. apost. de Puchi devient diocèse, suffragant de Hankow. — 3° 9 août 1952. Les diocèses de Kansas-City, Salina, Wichita et Dodge (U.S.A.), suffragants de St-Louis, forment une nouvelle province ecclésiastique dont la métropole sera *Kansas-City*. — 4° 9 août 1952. La province de St-Luis de Maranhaõ (Brésil) est divisée : les diocèses de Teresina, Parnahyba, Oeiras, et la Préfect. apost. de Bom Jesus de Piauhy forment la nouvelle province de *Teresina*. — 5° 18 octobre 1952 Un Chapitre canonial est érigé dans la cathédrale de *Passo Fundo* (Brésil) : un archidiacre et six chanoines, dont un théologal et un pénitencier.

II. LETTRES APOSTOLIQUES. — 1° 22 septembre 1951. Erection en basilique mineure de l'église N.-D de l'Assomption, au « Plainberg », près de Salz-

bourg (Autriche). — 2° 4 octobre 1951. S. François d'Assise, Patron de Llavallol, diocèse de La Plata (Argentine). — 3° 16 juin 1952. L'église du Sacré-Cœur, à Grenoble, devient basilique mineure. — 4° 25 juillet 1952. N.-D. de la Miséricorde, Patronne du diocèse de Terni, au même titre que S. Valentin.

III. LETTRE du Pape. — 10 février 1953. Aux élèves des écoles catholiques des Etats-Unis, pour solliciter leur générosité en faveur des enfants indigents des autres peuples. (Texte anglais).

IV. DISCOURS du Pape. — 15 mars 1953. Aux maîtres et élèves du « Collège d'Europe », de Bruges.

Saint-Office

Mise à l'Index de l'ouvrage « *Les événements et la foi 1940-1952* ».

DECRETUM

PROSCRIPTIO LIBRI

Feria IV, die 7 Januarii 1953

In generali consessu Supremæ Sacræ Congregationis S. Officii Emi ac Revmi DD. Cardinales rebus fidei et morum tutandis præpositi, præhabito RR. DD. Consultorum voto, damnarunt atque in Indicem librorum prohibitorum inserendum mandarunt librum qui inscribitur : *Les événements et la foi 1940 - 1952* (Jeunesse de l'Eglise), Editions du Seuil, Paris.

Et sabbato, loco feriæ V, die 14 Martii 1953, Ssmus D. N. D. Pius divina Providentia Pp. XII, in audientia Emo ac Revmo D. Cardinali Pro-Secretario Sancti Officii concessa, relatam Sibi Emorum Patrum resolutionem adprobavit, confirmavit et publicari jussit.

Datum Romæ, ex Aedibus S. Officii, die 16 Martii 1953.

M. Crovini, *Notarius*.

Sur cette condamnation, on se reportera à l'article de l'*Ami du Clergé*, du 30 avril 1953, p. 274 et s.

S. C. Consistoriale

20 décembre 1952. Le diocèse de Kerry et Aghadoé (Irlande) prend désormais le nom de *Kerry*.

S. C. de la Propagande

2 février 1953. Nouvelle délimitation des Vic. apost. de Salisbury et de Fort - Victoria (Afrique du Sud).

S. C. des Rites

I

1° 13 juin 1952. *Rabaul.* — Introduction de la cause de béatification ou de déclaration de martyre des serviteurs de Dieu : le P. Mathieu Rascher, des Missionnaires du S. C., ses 4 confrères et 5 religieuses, mis à mort le 13 août 1904, en haine de la foi.

2° 11 juillet 1952. *Vittoria.* — Introduction de la cause de béatification de la servante de Dieu Raphaële de Ybarra, veuve de Vilallonga, fondatrice de la Congrégation des Sœurs des Anges gardiens (16 janvier 1843 - 23 février 1900).

II

23 décembre 1952. *Rome.* — Décret sur la nouvelle invocation à ajouter en l'honneur de N.-D., à la fin de la messe, ou à la bénédiction du T. S. Sacrement : « *Bénie soit sa glorieuse Assomption !* »

III

9 mai 1952. — Approbation d'une traduction en italien, des interrogations prescrites au Rituel pour le baptême.

(*Acta* n° 5, du 27 avril 1953)

Actes de S. S. Pie XII

I. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 15 octobre 1952. Erection d'un Chapitre canonial, dans la cathédrale *São Carlos do Pinhal* (Brésil) ; dix chanoines dont un théologal et un pénitencier. — 2° 1er novembre 1952. Erection d'un Chapitre canonial, dans la cathédrale de *Curityba* (Brésil) : huit chanoines, dont un théologal et un pénitencier. — 3° 13 novembre 1952. Démembrement des diocèses de Madras et St-Thomas de Meliapour (Inde) ; formation des diocèses de *Vellore* (cathédrale : N.-D. de l'Assomption) et *Tanjore* (cathédrale : église du Sacré-Cœur) ; le reste des deux premiers diocèses forme le diocèse unique de *Madras-Meliapour* (cathédrale : l'église St-Thomas, à Meliapour ; l'église N.-D. des Anges, à Madras aura aussi le titre de cathédrale) ; les 2 nouveaux diocèses seront suffragants de Madras-Meliapour. — 4° 14 novembre 1952. Formation des Vicar. apost. de *Quibdo*, confié aux Fils du Cœur-Immaculé de Marie, et de *Istmina*, confié à l'Institut des Missions Etrangères, pris sur les territoires du diocèse d'Antioquia et de la Préfect. apost. de Choco (Colombie).

II. LETTRES APOSTOLIQUES. — 1° 21 mai 1949. N.-D. d'Afrique, Patronne de Ceuta. — 2° 20 juin 1949. N.-D. du Rosaire « des enfants », Patronne de Fuente la Higuera, diocèse de Valence (Espagne) — 3° 13 avril 1951. N.-D. du Rempart, Patronne de Namur (Belgique). — 4° 4 août 1952. L'église abbatiale de St-André-les-Bruges devient basilique mineure. — 5° 21 février 1953. Etablissement d'une internonciature en Syrie.

III. LETTRES du Pape. — 1° 15 novembre 1952. Au card. Gilroy, légat aux fêtes de S. Thomas et de S. François-Xavier, à Ernakulam. — 2° 12 mars 1953. Au card. Ciriaci, pour ses vingt-cinq ans d'épiscopat. — 3° 12 mars 1953. Au T.R.P. Kaelin Bernard, abbé primat de l'Ordre de S. Benoît, pour le 9e centenaire de la mort de S. Procope, fondateur de l'abbaye Sazawa (Tchécoslovaquie). Le St-Père fait part de sa prière pour les prêtres et fidèles persécutés, en particulier pour Mgr Beran, archev. de Prague.

IV. DISCOURS du Pape. — 1° 19 mars 1953. Au Congrès national italien des maîtres et élèves adultes des cours d'éducation populaire. (Texte italien ; trad. fr. dans *Doc. cath.*, 5 avril 1953, col. 385-394).

2° 27 mars 1953. Aux Prédicateurs du Carême à Rome. (Texte italien ; trad. fr. dans *Doc. cath.*, 19 avril 1953, col. 451-456).

3° 5 avril 1953. Le jour de Pâques, à la foule, sur la place St-Pierre. (Texte italien ; trad. fr. dans *Doc. cath.*, 19 avril 1953, col. 449-451).

S. C. Consistoriale

1° 28 juin 1952. — Décret approuvant les statuts des Assemblées épiscopales « *Catholic Welfare Organization* », aux Philippines.

2° 22 avril 1953. — Décret dispensant de l'abstinence, pour le vendredi 1er mai 1953.

S. C. des Rites

27 juin 1952. *Valence* (Espagne). — Décret d'introduction de la cause de béatification de la servante de Dieu, Thérèse de Jesus JORNET IBARS, fondatrice des Petites Sœurs des vieillards abandonnés. Née le 9 janvier 1843, fondatrice le 27 janvier 1873, elle meurt le 26 août 1897.

(*Acta* n° 6, du 25 mai 1953)

Actes de S. S. Pie XII

I. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 14 novembre 1952. Formation du Vic. apost. de *Buenaventure*, pris sur le diocèse de Cali et la Préfect. apost. de Tumaco (Colombie), confié à la Société des M. E. de Yarumal. — 2° 29 novembre 1952 Formation de la prélature *nullius* de Cameta, prise sur le diocèse de Belem de Para (Brésil). — 3° 4 décembre 1951. Le Vic. apost. de Goajira (Colombie) est divisé pour former les deux Vic. apost de *Riohacha*, confié aux Capucins, et de *Valledupar* confié également à des Capucins. — 4° 11 décembre 1952. Le diocèse de Maserua est divisé, pour former le nouveau diocèse de *Leribe* (Afrique du Sud), confié au clergé africain et suffragant de Bloeimfontein.

II. LETTRES APOSTOLIQUES. — 1° 25 juillet 1952. Ste Maria Goretti, Patronne de la ville de *Latina* et de tout l'*agro Promptino*, avec S. Marc évangéliste. — 2° 28 juillet 1952. N.-D. « de la Elevacion o de la Pena » devient Patronne du diocèse d'Ambato (Equateur). — 3° 16 octobre 1952. L'église du Sacré-Cœur, à Lugano, devient basilique mineure.

III. LETTRES du Pape. — 1° 18 février 1953. Au T. R. P. Malcolm de Marie, supérieur général des Passionistes, pour le cinquantenaire de la mort de Ste Gemma Galgani. — 2° 24 mars 1953. Au card. Gilroy, légat au Congrès eucharistique national de Sydney. — 3° 11 avril 1953. Au R. P. Monnier, supérieur du Séminaire français de Rome, pour le centenaire du Séminaire. (Texte français). — 4° 11 mai 1953. Au card. Pizzardo, pour ses cinquante ans de sacerdoce.

IV. DISCOURS du Pape. — 1° 9 avril 1953. Aux élèves catholiques du « Centre Richelieu » de la Sorbonne. (Texte français).

2° 13 avril 1953. Au Congrès international de Psychothérapie et de Psychologie. (Texte français, voir ci-dessous, p. 491).

3° 16 avril 1953. A l'audience du centenaire du Séminaire. (Texte français).

AU SÉMINAIRE FRANÇAIS

Moderatoribus atque alumnis Pontificii Seminarii Gallici in Urbe, impletum sæculum ab ortu ejusdem Seminarii celebrantibus.

Le centenaire du Séminaire Pontifical Français de Rome, qui vous réunit tous autour de Nous, Vénérables Frères et fils très chers, est un événement, dont Nous voulons être le premier à rendre grâce. Ce n'est pas en vain que votre institution porte le titre de Pontificale, qui lui fut conféré en 1902 par Notre grand Prédécesseur, Léon XIII. Dès 1859, lorsque le Saint Père Pie IX érigeait canoniquement le séminaire Français de Rome, il ne faisait que mettre le sceau à une entreprise entièrement destinée à resserrer les liens du clergé de France et de la France elle-même avec la Papauté. Tel avait été en effet l'ardent désir des promoteurs de la fondation désormais centenaire : la lettre collective des Evêques réunis en 1853 au Concile de La Rochelle, priant le Pape d'approuver une semblable initiative, en fait foi. Voici donc bien des titres à Notre affection, sans tenir compte encore de tous ceux qu'un siècle de filiale dévotion au Saint Siège y a ajoutés.

La Divine Providence, qui ne se trompe jamais dans ses voies mystérieuses, avait préparé les cadres du futur Séminaire en restaurant la Congrégation du Saint-Esprit par l'œuvre du Vénérable Serviteur de Dieu François-Marie-Paul Libermann, dont vous fêtiez l'an dernier le centenaire de la mort. Il n'a pas vu en effet se réaliser son désir d'établir sa Congrégation à Rome ; mais un de ses fils les plus éminents et les plus pénétrés de son esprit, Louis-Marie Barazer de Lannurien, put mettre ce projet à exécution. L'année même de la fondation, en 1853 les quinze premiers élèves, reçus par le Saint-Père, s'entendaient dire : « Si douze prêtres ont suffi pour convertir le monde, que ne feront pas quinze prêtres pour leur pays » ! Aujourd'hui, cent ans plus tard, ce ne sont pas quinze prêtres, mais plus de trois mille, qui ont été formés à Santa Chiara, et Nous pouvons bien dire que la prédiction de Notre Prédécesseur s'est amplement vérifiée : quelle influence profonde n'ont pas exercée dans les Instituts catholiques et dans plus de quarante grands Séminaires les pléiades de professeurs venus de votre illustre Collège ! Que dire du zèle pastoral et de l'autorité doctrinale de tant d'Evêques, d'Archevêques, et de plusieurs Cardinaux ! S'ils avaient pu répondre tous à votre invitation, cinquante-deux Evêques vivants seraient ici pour dire bien haut leur reconnaissance envers le Séminaire Pontifical Français de Rome. Ils seraient venus de France pour la plupart, mais aussi des Missions et d'ailleurs, car, accueillants pour d'autres nations et d'autres cultures, vous avez toujours compté parmi vous des étrangers à votre pays, réalisant ainsi dans votre maison même quelque chose de la grande union catholique dont Rome est l'instrument et le centre.

Cette importance et ce rôle de Rome, vous y croyiez et les sentiez avant même de venir dans la Ville éternelle ; mais vous les constatez de vos yeux maintenant et les comprenez davantage chaque jour, à mesure que vous vous pénétrez de sa doctrine, de son histoire et de son esprit. Lorsque vous venez dans la Basilique Vaticane vénérer et prier saint Pierre, lui demandant de bénir votre sacerdoce, vous trouvez dans la majesté même de l'édice, dans le décor et les œuvres d'art, dans les textes fondamentaux qui ornent la grande frise dorée des nefs et de la coupole, un véritable traité « *de Romano Pontifice* ». Les voix les plus éloquentes de la Tradition vous invitent avec saint Cyprien à aimer toujours plus « cette chaire de Pierre et cette église

principale, d'où l'unité du sacerdoce tire son origine »[1]. Plus près du foyer, la lumière est plus intense et plus pure. Près du gouvernement suprême de la Sainte Eglise, la sagesse séculaire, qui doit présider à l'exercice du sacerdoce, pénètre plus facilement et plus profondément les esprits et les cœurs. Profitez bien, chers fils, des années précieuses que vous passez à Rome. Ne vous contentez pas du travail intellectuel, qui demeure toutefois le principal. Les mouvements, les institutions, le souvenir de tant de saints, qui ont parcouru les mêmes rues que vous, prié dans les mêmes églises, exercé le ministère sacerdotal, sont autant d'enseignements, que vous ne trouverez nulle part réunis avec une telle profusion.

Il serait superflu de Nous étendre plus longuement sur un sujet, que vos maîtres et vos directeurs vous exposent avec l'autorité de leur science et l'exemple de leur vertu. L'enseignement que vous recevez à l'Université Grégorienne, la formation spirituelle et pastorale qui vous est donnée par la Congrégation du Saint-Esprit, feront de vous, selon la formule bien connue de Claude Poullart des Places, des prêtres prêts à tout : « *in manu Prælatorum parati ad omnia* ». La grandeur du sacerdoce est dans l'imitation de Jésus-Christ. Pénétrez-vous de son humilité devant le Père, si vous voulez vraiment sauver les âmes avec lui. Les âmes ont besoin d'exemples, plus éloquents encore que la doctrine. Nous savons le zèle qui brûle vos cœurs, et Nous sommes sûrs que vous ne négligez rien de ce qui peut servir les âmes. Pourvu que vous vous efforciez de reproduire en vous les sentiments de Jésus-Christ[2], vous pouvez être professeur, directeur d'œuvres, ou tout ce que la Hiérarchie vous demandera pour le service de l'Eglise, vous aurez rempli selon vos forces la fonction sublime du sacerdoce, et par là même vous aurez été, à la suite de tant de saints prêtres et d'illustres Prélats qui vous ont précédés, de dignes élèves du Séminaire Pontifical Français de Rome.

C'est dans ce but qu'à vous-mêmes ici présents, à tous vos anciens dispersés à travers le monde, à tous vos Maîtres et à tous ceux qui vous sont chers, Nous accordons du fond du cœur Notre paternelle Bénédiction Apostolique.

4° 20 avril 1953. Au Collège de St-Jérôme des Illyriens, à Rome, célébrant son 5e centenaire. (Texte latin).

5° 1er mai 1953. Aux ouvriers italiens, venus rendre hommage au Pape. (Texte italien).

V. RADIOMESSAGE. — 1° 11 avril 1953. Aux agriculteurs et aux fidèles de Colombie. (Texte espagnol).

2° 19 avril 1953. Au Congrès eucharistique national de Sydney. (Texte anglais).

S. C. Consistoriale

1° 11 janvier 1953. Deux paroisses, l'une du diocèse de Montréal, l'autre de celui d'Ottawa, sont rattachées au diocèse de *St-Jérôme* (Canada). — 2° 11 janv. 1953. Le diocèse de Guayana (Venezuela) prend le nom de *Ciudad Bolivar*. — 3° 11 janvier 1953. Le diocèse de Zulia (Venezuela) prend le nom de *Maracaibo*. — 4° 9 janvier 1953. Nouvelle délimitation des diocèses d'Amos et de Chicoutimi (Canada). — 5° 12 janvier 1953. Le diocèse de « Bogota en Colombie » s'appellera, dorénavant, de *Bogota*. — 6° 12 janvier 1953. Nouvelle délimitation des diocèses de Grenade et Almeria (Espagne).

[1] *S. Cypriani, Ep.* LIX, c. 14. Ed. Hartel, Corp. Script. Eccl. Lat., vol. 3, p. 2, 683.
[2] Cfr. *Phil.*, 2, 5.

S. C. des Rites

1° 11 juillet 1952. *Munich*. — Introduction de la cause de béatification de la servante de Dieu Marie-Thérèse de l'Enfant-Jésus (Caroline GERHARDINGER), fondatrice des « Sœurs Enseignantes de N.-D. » (20 juin 1797 - 9 mai 1879). — 2° 21 novembre 1952. *Tonkin*. — Reprise de la cause de canonisation du Bx Valentin BERRIO OCHOA (1827-1861), dominicain, évêque et martyr.

Sacrée Pénitencerie

30 mars 1953. *Indulgences concédées au port du chapelet.*

DECRETUM

INDULGENTIA CONCEDITUR MARIALEM CORONAM GERENTIBUS

Ssmus D. N. Pius divina Providentia Pp. XII, in Audientia infra scripto Cardinali Pænitentiario Majori die 12 Martii vertentis anni concessa, ad devotionem in Beatam Virginem Mariam magis magisque augendam, benigne dilargiri dignatus est quingentorum dierum indulgentiam, semel in die lucrandam a fidelibus, qui Marialem Coronam, rite benedictam, super se devote delatam deosculati fuerint unaque simul Salutationis Angelicæ verba « *Ave Maria, gratia plena ; Dominus tecum : benedicta Tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui, Jesus* » pia mente recitaverint.

Præsenti in perpetuum valituro absque ulla Apostolicarum Litterarum in forma brevi expeditione et contrariis quibuslibet minime obstantibus.

Datum Romæ, ex Aedibus Sacræ Pænitentiariæ Apostolicæ, die 30 mensis Martii 1953.

N. Card. CANALI, *Pœnitentiarius Major*
S. LUZIO, *Regens*.

REMARQUES

Cette indulgence *quotidienne* de 500 jours suppose donc trois conditions : 1° avoir sur soi un chapelet ; 2° le baiser pieusement ; 3° réciter en même temps la première partie de l'*Ave Maria*.

Commission pontificale pour le Code de l'Eglise Orientale

I

RESPONSA AD PROPOSITA DUBIA

I

LITTERAE APOSTOLICAE MOTU PROPRIO DATAE « CREBRAE ALLATAE SUNT » (22 MENSE FEBRUARIO, ANNO 1949), DE DISCIPLINA SACRAMENTI MATRIMONII.

CANONIS 85 INTERPRETATIO AUTHENTICA

D. I. — Utrum sacerdos, latini ritus, legitime assistens nuptiis inter partem catholicam orientalis ritus et partem acatholicam, sive baptizatam sive non baptizatam, servare debeat præscriptum canonis 1102, § 2 C.I.C., an præscriptum can. 85 Litterarum Apostolicarum « *Crebræ allatæ sunt* ».

R. *Affirmative* ad primam partem ; *negative* ad alteram.

D. II. — Utrum sacerdos, orientalis ritus, legitime assistens nuptiis inter partem catholicam latini ritus et partem acatholicam, sive baptizatam sive non baptizatam servare debeat præscriptum canonis 1102, § 2 C. I. C., an præscriptum canonis 85 Litterarum Apostolicarum « *Crebræ allatæ sunt* ».

R. *Negative* ad primam partem ; *affirmative* ad alteram.

II

LITTERAE APOSTOLICAE MOTU PROPRIO DATAE « POSTQUAM APOSTOLICIS LITTERIS » (9 *mense februario, anno* 1952), DE JUDICIIS.

CANONIS 72, § 1, n. 6, INTERPRETATIO AUTHENTICA

D. I. — Utrum tribunal appellationis de quo in can. 72, § 1, n. 6 « a Patriarchis partium diversi ritus in causa » designandum, constituendum sit a Patriarchis partium in causa datis decretis pro singulis appellationis causis, an unico decreto pro omnibus.

R. *Negative* ad primam partem ; *affirmative* ad alteram.

D. II. — An verba can. 72, § 1, n. 6 « a Patriarchis partium diversi ritus in causa » intelligenda sint de omnibus Patriarchis fidelium quorum Hierarchæ, ad normam can. 39, § 1, convenerunt de unico tribunali constituendo.

R. *Affirmative.*

CANONIS 151, § 1, INTERPRETATIO AUTHENTICA

D. I. — An verba can. 151, § 1, « in quolibet suæ eparchiæ loco » ita intelligenda sint ut Episcopus possit, per se vel per alium, intra fines sui territorii, valide et licite actum potestatis judicialis ponere etiam in locis quæ sunt exclusivæ jurisdictionis alius ritus, dummodo adsit expressus consensus Hierarchæ prædictorum locorum.

R. *Affirmative.*

D. II. — Utrum interpretatio data in responsione ad I sit declarativa an extensiva.

R. *Negative* ad primam partem ; *affirmative* ad secundam.

Datum Romæ, die 8 m. januarii a. 1953.

De speciali mandato Sanctissimi

M. Card. MASSIMI, *Præses*

A. COUSSA, Basilian. Aleppen., *a Secretis.*

(*Acta* n° 2, 16 février 1953)

II

LITTERAE APOSTOLICAE MOTU PROPRIO DATAE « CREBRAE ALLATAE SUNT » (22 MENSE FEBRUARIO, ANNO 1949), DE DISCIPLINA SACRAMENTI MATRIMONII.

INTERPRETATIONES AUTHENTICAE

CAN. 18, § 2

D. I. — An loci Hierarcha, in cujus eparchia matrimonium celebratur, dispensare possit ad normam can. 18, § 2, a publicationibus matrimonii contrahentes eadem lege adstrictos, diversi tamen ritus.

R. *Affirmative*, dummodo sit Hierarcha proprius ejus qui dispensatione eget.

D. II. — An Hierarcha loci, in cujus eparchia matrimonium celebratur, dispensare possit ad normam can. 18, § 2, a publicationibus matrimonii contrahentes ejusdem quidem ritus ac ipse Hierarcha, qui tamen non sit eorum Hierarcha proprius.

R. *Negative.*

CAN. 31

D. — Cujus gradus in singulis casibus censendum sit impedimentum quod ex diverso computandi modo, orientali vel latino, sit majoris vel minoris gradus juxta can. 31.

R. Impedimentum censendum est illius gradus cujus est in disciplina Hierarchæ qui dispensationem dedit.

CAN. 32, § 5

D. I. — An per verba can. 32, § 5 « dispensatio petatur ab Hierarcha viri » excludatur potestas Hierarchæ mulieris valide dispensandi ab impedimento quod dumtaxat hanc liget.

R. *Negative.*

D. II. — An præscriptum can. 32, § 5, applicandum sit si contrahentes ejusdem ritus pertineant ad eparchias diversi ritus.

R. *Affirmative.*

CAN. 85, § 2

D. — Utrum per verbum can 85, § 2, « benedicentis » intelligatur simplex benedictio an requiratur certus ritus liturgicus.

R. *Affirmative* ad primam partem, *negative* ad secundam.

CAN. 86, § 1, n. 2

D. — An verba can. 86, § 1, n. 2 : « ... sive contrahentes sunt subditi, sive non subditi, *modo sint sui ritus* », collata cum verbis can. 1095, § 1, n. 2 C.I.C. : « ... in quo (territorio) matrimoniis nedum suorum subditorum, sed etiam non subditorum valide assistunt », ita intelligenda sint ut parochus et loci Hierarcha orientalis ritus valeant valide assistere matrimonio duorum fidelium latini ritus, itemque ut parochus et loci Hierarcha latini ritus valide assistere valeant matrimonio duorum fidelium orientalis ritus.

R. *Negative.*

CAN. 88, § 3

D. — An præscriptum can. 88, § 3 « matrimonia autem catholicorum mixti ritus in ritu viri et coram ejusdem parocho sunt celebranda... » abroget præscriptum can. 1097, § 2, C.I.C. « ... matrimonia autem catholicorum mixti ritus, *nisi aliud particulari jure cautum sit*, in ritu viri et coram ejusdem parocho sunt celebranda ».

R. *Affirmative.*

Datum Romæ, die 3 mensis Maii a. 1953.

De speciali mandato Sanctissimi

M. Card. MASSIMI, *Præses*

A. COUSSA, *a Secretis.*

(*Acta* n° 7, du 30 mai 1953)

Actes de S. S. Pie XII

I. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 11 décembre 1952. Le Vic. apost. de *Sapporo* (Japon) devient diocèse, suffragant de Tokio. — 2° 17 décembre 1952. Une partie des territoires du diocèse de Manizales et de la Préfect. apost. de Choco (Colombie) forme les diocèses de *Pereira* (cathédrale : N.-D. « de la Pauvreté »), et de *Armenia* (cathédrale : église N.-D.) ; l'un et l'autre seront suffragants de Medellin. — 3° 5 février 1953. Etablissement d'un chapitre canonial dans la cathédrale de Porto et Sainte-Rufine ; deux dignités : archidiacre et prévôt ; douze chanoines dont un vicaire-curé, un théologal, un pénitencier.

Tribunal de la Rote

Liste des causes jugées par ce tribunal en 1952. **L'*Ami du Clergé* reviendra sur ce sujet.**

(*Acta* n° 8, du 30 juin 1953)

Actes de S. S. Pie XII

I. ENCYCLIQUE « *Doctor Mellifluus* », pour le huitième centenaire de la mort de saint Bernard (Voir ci-dessous, p. 487).

II. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 17 décembre 1952. Formation du diocèse de *Palmira*

(Colombie) aux dépens des diocèses de Popayan et de Cali. Cathédrale : N.-D. du Rosaire ; le diocèse sera suffragant de Popayan. — 2° 17 décembre 1952. Formation du diocèse de *Bucaramanga* (Colombie), par division de celui de Nueva-Pamplona ; il sera suffragant de Bogota ; cathédrale : église de la Ste-Famille.

III. LETTRES APOSTOLIQUES. — 23 décembre 1952. S. Cassien, martyr, Patron des sténographes en Italie.

III. LETTRES du Pape. — 1° 19 mars 1953. Au card. de Jong, archev. d'Utrecht, et aux évêques de Hollande, pour le centenaire du rétablissement de la hiérarchie catholique. — 2° 17 mai 1953. Aux catholiques hollandais, même motif. (Texte néerlandais). — 25 mai 1953. A Mgr Nicolini, évêque d'Assise, pour le 7e centenaire de la mort de sainte Claire.

IV. DISCOURS du Pape. — 1° 12 mai 1953. Aux correspondants de la Presse étrangère à Rome. (Texte français).

2° 14 mai 1953. A la Confédération catholique des Travailleurs italiens, pour l'anniversaire de *Rerum novarum*. (Texte italien).

3° 16 mai 1953. Aux dirigeants des Sociétés italiennes de gymnastique et de sport. (Texte italien).

4° 24 mai 1953 (Pentecôte). A l'assemblée romaine des « Lauréats » de l'Action catholique. (Texte italien).

5° 31 mai 1953. Aux Associations d'Adorateurs du T. S. Sacrement. (Texte italien).

6° 12 juin 1953. Au Congrès latin d'ophtalmologie, à Rome. (Texte français, espagnol, portugais).

V. RADIOMESSAGE. — 24 mai 1953. Au premier Congrès National des Catholiques danois, à Copenhague. (Texte allemand).

Saint-Office

Messe du soir sur un navire

Quel évêque est compétent pour permettre la célébration ?

DECRETUM

DE MISSA VESPERTINA IN NAVI

Quæsitum est ab hac Suprema S. Congregatione S. Officii :

1. Utrum Ordinarii locorum, ad normam n. VI Constitutionis Apostolicæ « *Christus Dominus* », permittere valeant Missæ vespertinæ celebrationem in favorem christifidelium qui navibus addicuntur, maritimo itinere perdurante ; et quatenus affirmative :

2. Quinam sit Ordinarius loci competens in casu.

Emi ac Revmi Patres hujus Supremæ S. Congregationis, re mature perpensa, in Plenario Cœtu feriæ IV. habito die 25 Martii 1953, respondendum decreverunt :

Ad 1. *Affirmative*.

Ad 2. Competens est ad prædictam facultatem elargiendam Ordinarius loci, in cujus territorio est portus, in quo navis habitualiter consistit.

Ssmus autem D.N.D. Pius divina Providentia Pp. XII, in Audientia Emo Cardinali Pro-Secretario Sancti Officii die 5 Maii 1953 concessa, hoc Emorum Patrum Decretum adprobavit atque promulgari jussit.

Datum Romæ, ex Aedibus S. Officii, die 31 Maii 1953.

Marius CROVINI, *Notarius*.

S. C. des Rites

23 décembre 1952. *Regensbourg*. — Introduction de la cause de béatification du serviteur de Dieu Victrice d'Eggenfelden, capucin. — Antoine Weiss, né à Eggenfelden, le 18 décembre 1842, prêtre à Freising en 1866, capucin en 1875, sous le nom de Fr. Victrice, meurt à Vilsbiburg, le 8 octobre 1924.

Sacrée Pénitencerie

Prière indulgenciée à Notre-Dame « Mater Admirabilis »

ORATIO AD MATREM ADMIRABILEM

Ave Maria, gratia plena, lux fulgida, in qua tres divinæ Personæ relucent. Nomen tuum, o Maria, vulneribus nostris est balsamum effusum, nobisque peccatoribus auxilium quod semper suspiramus.

Dominus tecum, sicut tu, o Maria, nobiscum es, ut filios illumines, dirigas eosque consoleris qui misere peregrinantur in hac lacrymarum valle, in te oculos intendentes, o nostra propitia stella.

Benedicta tu in mulieribus, quia Dominus te elegit, ut sis Mater incarnati Verbi, nunquam permittens ut labe peccati pulchritudo tua suavissima maculetur.

Benedictus fructus ventris tui, Jesus, quia per te nobis datus est unicus Salvator, qui a morte nos redemit nobisque cælorum portam iterum aperit.

Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis, qui in terris nunc pugnam sustinemus. Esto nobis semper refugium, ut in mortis benedicta hora suavem tuam faciem in splendore æternitatis spectare valeamus. Amen.

Die 12 Maii 1953

Ssmus S. N. Pius div. Prov. Pp. XII, in Audientia infra scripto Cardinali Pænitentiario Majori concessa, benigne elargi dignatus est Indulgentias quæ sequuntur : *partialem trecentorum dierum*, a christifidelibus saltem corde contrito acquirendam quoties supra relatam orationem devota mente recitaverint ; *plenariam*, suetis conditionibus a fidelibus lucrandam, si quotidie per integrum mensem eamdem recitationem pia mente persolverint. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla Apostolicarum Litterarum in forma brevi expeditione. Contrariis quibuslibet minime obstantibus.

N. Card. CANALI, *Pœnitentiarius Major*.

S. LUZIO, *Regens*.

Commission Biblique

Avertissement et interdiction

DECLARATIO

DE LIBRO R. D. BERNARDI BONKAMP, CUI TITULUS : DIE PSALMEN

« Opus a R. D. Bernardo Bonkamp editum : *Die Psalmen nach dem hebräischen Grundtext. Mit einem Vorwort von Univ. Prof. Dr. A. Allgeier. Verlag Wilhelm Visarius, Freiburg i. Br.* (*Imprimatur : Freiburg, 9. Februar 1949*), *VI, 634 pp.*, non satisfacit legibus hermeneuticis catholicis, sed posthabitis traditione catholica et normis Magisterii ecclesiastici innititur magna ex parte criteriis subjectivis et prorsus arbitrariis. Quare illud opus in Seminaria et in Collegia religiosorum ne introducatur ».

Die autem 9 junii 1953, in audientia infrascripto Consultori ab Actis benigne concessa, Ssmus Dominus Noster Pius Pp. XII prædictam Declarationem ratam habuit et publici juris fieri mandavit.

Romæ die 9 junii a. 1953.

Athanasius MILLER, O. S. B., *Consultor ab Actis*.

DOCUMENTS PONTIFICAUX

I

ENCYCLIQUE SUR S. BERNARD *

A nos vénérables frères, les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires des lieux, en paix et communion avec le Siège Apostolique.

PIE XII PAPE

Vénérables Frères,
Salut et Bénédiction Apostolique.

Le Docteur « Mellifluus », « dernier des Pères mais non certes inférieur aux premiers »[1], s'imposa par de telles qualités de l'esprit et du cœur, enrichies par Dieu de dons célestes, que, dans les conjonctures variées et le plus souvent troublées de son époque, il se détache éminemment par la sainteté, la sagesse et la souveraine prudence dont il fit preuve dans la conduite des affaires. C'est pour cela qu'aux louanges qui lui ont été attribuées par les Souverains Pontifes il n'est pas rare de voir s'adjoindre celles des hérétiques. Aussi Notre Prédécesseur Alexandre III, l'inscrivant, à la joie de tous, au catalogue des saints, écrivait-il ces mots pleins de vénération : « Nous avons évoqué la vie sainte et vénérable de ce bienheureux. Nous avons dit comment, soutenu par une singulière prérogative de grâce, il a excellé par sa sainteté et sa religion et comment il a répandu dans l'Eglise de Dieu la lumière de sa foi et sa doctrine. Et l'on pourrait presque dire qu'en ses confins les plus éloignés la chrétienté n'a pas ignoré les fruits qu'il a produits dans la Maison du Seigneur et par la parole et par l'exemple : répandant jusque parmi les nations étrangères et barbares les institutions de la religion et engageant une multitude de pécheurs dans la voie droite de la vie spirituelle »[2]. « Il fut, ainsi que l'a écrit Baronius, un homme vraiment apostolique, bien plus un véritable apôtre envoyé de Dieu, puissant en œuvres et en paroles, illustrant partout et en tout son apostolat par des prodiges, au point qu'on pourrait le comparer aux grands apôtres et dire de lui qu'il est l'ornement et la gloire de toute l'Eglise catholique »[3].

C'est à ces témoignages hautement élogieux, auxquels on pourrait ajouter d'innombrables autres, que nous reportons Notre esprit, en ce VIIIe centenaire de la date où le restaurateur et le propagateur de l'Ordre de Cîteaux passa de la vie mortelle, illustrée par la lumière de sa doctrine et par l'éclat de sa sainteté, à la vie du ciel. Il Nous plaît de repasser en esprit et de proposer par écrit ses extraordinaires mérites, pour que, non seulement les membres de son Institut, mais aussi tous ceux que charme ce qui est vrai, ce qui est beau, ce qui est saint, soient excités à suivre les exemples illustres de sa vertu.

Sources et orientation de sa doctrine

Sa doctrine est presque entièrement tirée des Saintes Lettres et des Saints Pères qu'il avait en mains nuit et jour et qu'il méditait avec sa profonde intelligence, et non pas des subtilités raisonneuses des dialecticiens et des philosophes, qu'il semble plus d'une fois avoir méprisées[4]. Il faut cependant noter qu'il ne repoussait pas la philosophie humaine, la vraie philosophie, c'est-à-dire celle qui conduit à Dieu, à la rectitude de vie et à la sagesse chrétienne ; mais il repoussait plutôt cette philosophie qui, par une vaine grandiloquence et par des jongleries subtiles et fallacieuses, prétendait arriver, avec une effronterie présomptueuse, aux choses de Dieu et prétendait en scruter les mystères. A tel point — et cela arrivait souvent à cette époque — qu'elle portait atteinte à l'intégrité de la foi et tombait lamentablement dans l'hérésie.

« Tu vois, écrit-il lui-même, comment (l'apôtre saint Paul)[5] place le fruit et l'utilité de la science dans la façon de connaître ? Qu'est-ce à dire, façon de connaître ? Pas autre chose que savoir selon quel ordre, avec quel zèle et pour quelle fin il faut connaître toutes choses. Selon quel ordre ? D'abord ce qui est davantage requis pour le salut. Avec quel zèle ? Avec d'autant plus de zèle que cela porte plus facilement à l'amour. Pour quelle fin ? Non pour une vaine gloire, pour la curiosité ou quelque chose de semblable, mais seulement pour ton édification et celle du prochain. En effet, il y en a qui veulent savoir uniquement pour connaître, c'est une honteuse curiosité. Il y en a qui veulent savoir pour être connus eux-mêmes et c'est une honteuse vanité. Et il y en a qui veulent savoir pour vendre leur science, par exemple pour de l'argent, pour des honneurs, et c'est un honteux commerce. Mais il en est qui veulent savoir pour édifier, et c'est charité. Et il en est qui veulent savoir pour s'édifier, et c'est prudence »[6].

La doctrine, ou plutôt la sagesse qu'il suit et qu'il aime avec force, il nous la décrit très heureusement par ces mots : « L'esprit de sagesse et d'intelligence est celui qui à l'égal de l'abeille, qui produit la cire et le miel, possède entièrement ce qu'il faut pour produire la lumière de la science et pour infuser la saveur de la grâce. Ni celui qui comprend la vérité mais ne l'aime pas, ni celui qui l'aime et ne la comprend pas, ne peuvent prétendre en recevoir le baiser »[7]. « Que ferait l'érudition sans l'amour, elle enflerait ; que ferait l'amour sans l'érudition, il ferait fausse route »[8]. « Briller seulement est vain, brûler seulement est peu, brûler et briller, est parfait »[9]. D'où tire origine la vraie et pure doctrine et comment elle doit être jointe à la charité, il nous l'explique par ces mots : « Dieu est sagesse et veut être aimé non seulement avec douceur, mais avec sagesse... Bien plus, l'esprit d'erreur gâchera ton zèle si tu négliges la science. Et l'ennemi trompeur n'a pas de moyen plus efficace pour enlever l'amour du cœur de l'homme que de réussir à le faire marcher dans l'amour sans précaution et sans être guidé par la raison »[10].

De ces paroles il ressort à l'évidence que Bernard, par ses recherches et sa contemplation, n'a cherché qu'à diriger les rayons de vérité recueillis de partout vers la Souveraine Vérité — agissant et poussé en cela beaucoup plus par l'amour que par la subtilité des conjectures humaines — lui demandant la lumière pour les esprits, le feu de la charité pour les âmes, des règles droites pour modérer les mœurs. C'est là vraiment la véritable sagesse, qui transcende toutes choses humaines et qui ramène tout à sa source qui est Dieu afin de diriger vers lui les hommes. Le Docteur « Mellifluus » ne s'appuie pas sur la pénétration de son esprit pour avancer avec pesanteur par les défilés incertains et peu sûrs de l'esprit raisonneur ; il ne s'appuie pas

* Nous empruntons la traduction officielle française, publiée par la *Documentation catholique*, 28 juin 1952, col. 769-782.

1 Mabillon, *Bernardi Opera*, præf. gen., n. 23 ; Migne, *P. L.*, t. 182, 26.

2 Litt. apost. *Contigit olim*, 15 février 1174, Anagni.

3 *Annal.*, t. XII, an. 1153, p. 385, D.-E. ; Rome, Vatican, 1907.

4 Serm. *in Festo SS. Apost. Petri et Pauli*, n° 3, *P. L.*, t. 183, 407 : et Serm. 3, *in Fest. Pentec.*, n. 5 ; *P. L.*, t. 183, 332-B.

5 Cf. I Cor., VIII, 2.

6 *In Cantica*, Serm. 36, 3 ; *P. L.*, t. 183, 986-C, D.

7 *Ibid.*, Serm. 8, 6 ; *P. L.*, t. 183, 813-B.

8 *Ibid.*, Serm. 69 ; *P. L.*, t. 183, 1113-A.

9 *In Nat. S. J.-B.*, Serm. 3 ; *P. L.*, t. 183, 399-B.

10 *In Cant.*, Serm., 19, 7 ; *P. L.*, t. 183, 866-D.

sur de laborieux et artificieux syllogismes dont de nombreux dialecticiens de son temps abusaient bien souvent, mais comme l'aigle qui s'efforce de fixer le soleil avec les yeux, d'un vol rapide, il tend au sommet de la vérité. En effet la charité par laquelle il était mû ne connaît pas de barrières et semble donner des ailes à l'esprit. Pour lui la science n'est pas un but dernier, mais plutôt un chemin qui conduit à Dieu ; ce n'est pas une chose froide sur laquelle s'attarde vainement l'esprit, comme si jouant avec lui-même, il était saisi par des éclairs passagers, mais c'est une chose mue par l'amour, poussée et dirigée par lui. Et c'est pourquoi Bernard pénétré de cette sagesse, par la méditation, la contemplation et l'amour, est arrivé au plus haut sommet de la discipline mystique ; il s'est uni à Dieu lui-même et il a presque joui même pendant sa vie mortelle de l'infinie béatitude.

Son style

Sa manière d'écrire, vive, brillante, coulante, nuancée par l'éclat des sentences, répand tant de suavité et de douceur qu'elle attire, charme et élève l'esprit du lecteur. Elle excite la piété, la nourrit et la façonne. Elle pousse l'intelligence à poursuivre non les biens caducs et passagers, mais ceux qui sont vrais, sûrs et qui demeurent. C'est pour cela que ses écrits furent toujours considérés avec grand respect. Et plusieurs de ces mêmes pages, au parfum céleste, d'une piété embrasée, ont conduit l'Eglise à s'en servir dans la Sainte Liturgie [1]. Elles semblent remplies du souffle de l'Esprit-Saint, et leur lumière est si resplendissante que le cours des siècles n'a jamais pu l'éteindre, car elle jaillit de l'âme d'un écrivain assoiffé de vérité et d'amour, désireux de nourrir les autres et de les rendre conformes à son image [2].

Sa charité envers Dieu

Il nous plaît, Vénérables Frères, d'extraire de ses livres pour l'utilité commune plusieurs des plus belles sentences de cet enseignement mystique : « Nous enseignons que toute âme, même chargée de péchés, prise au filet des vices, séduite par leurs appas, captive et exilée, prisonnière de son corps, toute âme, dis-je, ainsi reconnue coupable et désespérée, nous enseignons qu'elle peut découvrir en soi ce qui lui permettra non seulement de respirer dans l'espoir du pardon, dans l'espoir de la miséricorde, mais encore d'oser aspirer aux noces du Verbe, de ne pas craindre de contracter un lien de société avec Dieu, de n'avoir pas peur de porter avec le Roi des anges le joug suave de l'amour. Que n'oserait-elle en effet, en toute sécurité, près de Celui dont elle se découvre la noble image, dont elle se sait l'éclatante ressemblance ? » [3]. « Une telle conformité marie l'âme au Verbe, lorsqu'elle se montre non moins semblable par la volonté à Celui à qui elle ressemble par nature, aimant comme elle est aimée. Si donc elle aime parfaitement, elle est épouse. Quoi de plus agréable que cette conformité ? Quoi de plus désirable que la charité grâce à laquelle, ô âme, non contente d'un enseignement humain, tu approches par toi-même du Verbe, tu adhères constamment au Verbe, tu interroges familièrement le Verbe et tu le consultes au sujet de tout, devenue d'autant plus apte à comprendre que tu est plus audacieuse à désirer ? C'est là le contrat d'un vrai et saint mariage. Je dis peu, contrat : c'est une étreinte. Etreinte totale où vouloir la même chose, refuser la même chose fait un seul esprit de deux. Et il n'y a pas à craindre que la différence des personnes fasse en quelque sorte boiter l'accord des volontés, car l'amour ignore la crainte révérentielle. L'amour reçoit son nom du fait d'aimer et non de celui d'honorer... L'amour abonde pour lui-même ; là où vient l'amour, il amène à soi et captive tous les sentiments. Aussi celui qui aime, aime, et ne connait rien d'autre » [4].

Après avoir noté que Dieu désire davantage l'amour des hommes que leur crainte et leurs hommages, Bernard ajoute avec finesse et perspicacité : « Cet amour suffit par lui-même, il plaît par lui-même et pour lui-même. Il est à lui-même son mérite, à lui-même sa récompense. L'amour ne cherche pas de cause en dehors de lui, pas de fruit. Son fruit, c'est sa jouissance. J'aime parce que j'aime ; j'aime pour aimer. C'est une grande chose que l'amour pourvu qu'il recoure à son principe, qu'il revienne à son origine, qu'il reflue à sa source, pour y puiser toujours un flot sans fin. De tous les mouvements intimes, de toutes les impressions et affections, l'amour est le seul dans lequel la créature puisse, bien qu'inégalement, répondre à son Auteur ou lui rendre un sentiment de même nature » [5].

Comme il avait fait souvent lui-même dans la contemplation et la prière l'expérience de cet amour divin, par lequel nous pouvons être intimement unis à Dieu, ces paroles enflammées jaillissent de son âme : « Heureuse l'âme qui a mérité d'être prévenue par la bénédiction d'une telle douceur ! Heureux celui à qui il a été donné d'expérimenter une telle étreinte de bonheur ! Car il n'y a rien d'autre que l'amour saint et chaste, suave et doux ; amour d'une telle sérénité et d'une telle sincérité, amour mutuel, intime et fort, qui unit deux êtres non en une seule chair, mais en un seul esprit, qui fait que deux ne sont plus deux, mais un, selon la parole de Paul [6] : « Celui qui adhère à Dieu est un seul esprit avec lui » [7].

Cette haute doctrine mystique du Docteur de Clairvaux, qui dépasse tous les désirs humains et peut les combler, semble à notre époque être négligée et sacrifiée ou être oubliée de beaucoup qui, écartelés par les soins et les affaires quotidiennes, ne cherchent et ne désirent rien d'autre que ce qui est utile et productif pour cette vie mortelle, et qui n'élèvent presque jamais les yeux et l'esprit vers le ciel, qui n'aspirent presque jamais aux biens supérieurs et impérissables.

Mais, même si tous ne peuvent pas atteindre à ce sommet de la contemplation dont parle Bernard en des formules et des mots élevés ; même si tous ne peuvent pas s'unir si intimement à Dieu qu'ils se sentent unis au Souverain Bien selon un mode caché, par les liens d'un mariage céleste ; tous cependant peuvent et doivent de la même manière élever leur âme de ces réalités terrestres à celles du ciel et aimer d'une volonté très active le suprême Dispensateur de tous les dons.

Nécessité de cette charité à notre époque

C'est pourquoi, alors qu'aujourd'hui la charité envers Dieu décroît peu à peu de ferveur dans les âmes et que souvent elle y est complètement éteinte, nous pensons que ces pages du Docteur Melliflue doivent être méditées d'un esprit attentif : de leurs sentences — qui d'ailleurs découlent de l'Evangile — une force nouvelle et surnaturelle peut se répandre, tant pour la vie privée de chacun que pour la société humaine, une force qui régirait les mœurs des citoyens et les rendrait conformes aux préceptes chrétiens ; si bien qu'elle pourrait offrir des remèdes opportuns aux maux si nombreux et si grands qui troublent et affligent la société. Alors que les hommes n'aiment pas comme il le faudrait l'Auteur de qui vient tout ce qu'ils ont, de ce fait ils ne s'aiment pas non plus entre eux ; bien plus — comme il arrive souvent — ils se divisent entre eux par la haine et la rivalité et ils s'opposent les uns aux autres avec âpreté.

[1] Cf. *Bréviaire :* S. Nom de Jésus ; 3e jour dans l'octave de l'Im. Conc. ; octave de l'Assomption ; Sept Douleurs de N.-D. ; Rosaire ; S. Joseph ; S. Gabriel archange.

[2] Fenélon, *Panégyrique de S. Bernard.*

[3], [4], [5] *In Cant.*, Serm. 83, 1 ; *P. L.*, t. 183, 1181-C, 1182-C, 1183-B.

[6] Cf. I. Cor., VI, 17.

[7] *In Cant.*, Serm. 83, 6 ; *P. L.*, t. 183, 1184-C.

Dieu est notre Père très aimant à tous, et nous sommes frères dans le Christ, nous qu'il a rachetés lui-même en répandant son sang sacré. Chaque fois donc que nous ne répondons pas par notre amour à son amour et que nous ne reconnaissons pas avec respect sa paternité divine, les liens de l'amour fraternel se dissolvent misérablement ; et — comme on le voit parfois, hélas ! — les discordes, les oppositions, les inimitiés font malheureusement irruption ; et elles peuvent en arriver au point de miner et de renverser les fondements de la communauté humaine.

Il convient donc de restaurer dans l'âme de tous cette charité divine, dont le Docteur de Clairvaux brûla avec tant d'ardeur, si nous voulons que refleurissent les mœurs chrétiennes, que la religion catholique puisse accomplir son service fécond et que, toutes dissensions apaisées, toutes choses réglées par la justice et l'équité, une paix sans nuages brille pour le genre humain fatigué et anxieux.

Qu'ils brûlent surtout de cette charité par laquelle nous devons toujours être fortement unis à Dieu, ceux qui ont embrassé l'Institut du Docteur Melliflue et aussi tous les clercs dont c'est l'office spécial d'exhorter et d'inciter les autres à raviver cet amour divin. De cet amour divin ils ont tant besoin, de notre temps plus que jamais, nous l'avons dit, les citoyens, la société domestique, toute la communauté humaine. Quand brûle cet amour et quand il pousse les esprits vers Dieu, but suprême des mortels, toutes les autres vertus sont vigoureuses ; tandis qu'au contraire, quand il est rejeté ou diminué, la tranquillité, la paix, la joie et tout ce qui mérite vraiment le nom de bien diminuent peu à peu, ou même disparaissent complètement, étant choses qui découlent de Celui qui « est amour » [8].

Le contemplatif

De cette divine charité, nul peut-être n'a parlé avec autant de beauté, de profondeur, d'ardeur que Bernard : « La raison d'aimer Dieu, dit-il, c'est Dieu même ; la mesure, c'est de l'aimer sans mesure » [9]. « Là où il y a l'amour, il n'y a plus souffrance, mais douceur » [10]. Ce qu'il avoue avoir déjà expérimenté lui-même, lorsqu'il écrit : « O amour saint et chaste ! O douce et suave affection... d'autant plus suave et douce que ce qui est ressenti est tout divin. Recevoir une telle impression c'est être déifié » [1]. Et ailleurs : « Il m'est bon, Seigneur, de t'embrasser davantage dans la tribulation, de t'avoir avec moi dans la fournaise, plutôt que d'être sans toi, fût-ce au ciel » [2]. Lorsqu'il atteint à la charité souveraine et parfaite qui l'unit à Dieu même par un mariage intime, il jouit alors d'une joie, d'une paix qu'aucune autre ne peut surpasser : « O lieu du vrai repos... où l'on ne perçoit pas Dieu comme troublé par la colère, ou comme chargé de soucis ; mais où l'on sent ses intentions bonnes, bienveillantes et parfaites ! Cette vision ne terrifie pas, elle apaise ; elle n'excite pas la curiosité inquiète, elle la calme ; elle ne fatigue pas la sensibilité, elle la tranquillise. Là, on se repose vraiment. Dieu paisible apaise tout ; et le voir en repos, c'est goûter le repos » [3].

Or cette quiétude parfaite n'est pas la mort de l'âme, mais la vraie vie : « Un tel assoupissement, plein de vie et de lucidité, illumine plutôt le sens intérieur, et, repoussant la mort, donne la vie éternelle. Car c'est vraiment un sommeil mais qui n'assoupit pas la conscience, qui la tire hors d'elle-même. C'est aussi une mort — je le dis sans hésiter — car l'Apôtre, parlant d'hommes vivant encore de la vie du corps, s'exprime ainsi [4] : « Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec le Christ » [5].

Cette parfaite quiétude de l'âme, que nous goûtons en rendant à Dieu son propre amour, par laquelle nous tournons et orientons vers lui notre être et toutes nos facultés, ne nous mène pas au relâchement, à l'indolence et à l'inertie, mais bien plutôt à un zèle infatigable, ingénieux et actif ; par lui nous luttons pour obtenir, sous l'inspiration de la grâce divine, notre salut et celui des autres. Une contemplation, une méditation sublime de ce genre, produite et excitée par l'amour divin, gouverne en effet « les sentiments, dirige l'activité, corrige les excès, règle les mœurs, rend la vie honnête et ordonnée, et donne enfin également la connaissance des réalités divines et humaines. C'est elle qui règle ce qui est confus, domine les désirs effrénés, rassemble ce qui est dispersé, découvre les lieux cachés, recherche le vrai, critique ce qui a l'apparence du vrai, révèle ce qui est feinte et contrefaçon. C'est elle qui prévoit ce qu'il faut faire, réfléchit sur ce qui a été fait, pour que dans l'esprit ne subsiste rien de déréglé, ou d'insuffisamment réglé. C'est elle qui dans les temps heureux sent venir le malheur, dans le malheur reste comme insensible ; ce qui est dans le second cas, courage, dans le premier prudence » [6].

L'homme d'action

Et, de fait, bien qu'il souhaite par-dessus tout rester plongé dans la sublimité et l'extrême douceur d'une telle méditation, d'une telle contemplation, nourrie par l'Esprit divin, le Docteur de Clairvaux ne reste pas enfermé dans les murs de sa cellule « qui est douce quand on y demeure » [7], mais partout où la cause de Dieu et de l'Eglise est en jeu, il accourt en hâte avec sa sagesse, sa parole et son activité. C'était son principe que « chacun ne doit pas vivre pour soi, mais pour tous » [8]. Et il écrivait même de lui et des siens : « Ainsi, à nos frères, parmi lesquels nous vivons, nous devons, de par le droit de la fraternité et de la société humaine, conseil et assistance » [9]. Lorsqu'il voyait, d'un cœur attristé, la sainte religion mise en péril ou agitée par des troubles, il n'épargnait ni ses peines, ni ses démarches, ni ses soins pour la défendre vigoureusement et l'aider de toutes ses forces : « Je considère, disait-il, que rien de ce qui concerne Dieu ne m'est étranger » [10]. Et, à Louis, roi de France, il écrivait avec passion : « Nous, fils de l'Eglise, ne pouvons vraiment pas cacher les insultes adressées à notre Mère, le mépris et l'avilissement où on la tient... Aussi nous nous lèverons, et nous combattrons pour notre Mère, s'il le faut jusqu'à la mort, avec les armes qui conviennent ; pas avec le bouclier et l'épée, mais par la prière et l'imploration de Dieu » [1]. A Pierre, Abbé de Cluny, il disait : « Et je me glorifie de mes tribulations, si j'ai été jugé digne d'en subir pour l'Eglise. Ce qui est vraiment ma gloire et me fait redresser le front, c'est le triomphe de l'Eglise. Car si nous avons été les compagnons de ses peines, nous le serons de sa consolation. Il fallait peiner avec notre Mère et souffrir avec elle... » [2].

Alors que le corps mystique du Christ était troublé par un schisme redoutable, faisant flotter de-ci de-là l'âme même des meilleurs, il se donne entièrement à l'apaisement des discordes et au rétablissement heureux de l'unité des cœurs. Alors que les princes, par soif de domination, étaient divisés par de graves querelles,

[8] I Jo., IV, 8.
[9] *De diligendo Deo* ; *P. L.*, t. 182, 974-A.
[10] *In Cant.*, Serm. 85, 8 ; *P. L.*, t. 183, 1191-D.
[1] *De diligendo Deo*, x, 28 ; *P. L.*, t. 182, 991-A.
[2] *In Ps XC*, Serm., 17, 4 ; *P. L.*, t. 183, 252-C.
[3] *In Cant.*, Serm., 23, 16 ; *P. L.*, t. 183, 893-A, B.

[4] Col. III, 3.
[5] *In Cant.*, Serm., 52, 3 ; *P. L.*, t. 183, 1031-A.
[6] *De Consid.*, I, VII ; *P. L.*, t. 182, 737-A, B.
[7] *Imitation de J.-C.*, I, XX, 5.
[8] *In Cant.*, Serm. 41, 6 ; *P. L.*, t. 183, 987-B.
[9] *De Adventu*, Serm. 3, 5 ; *P. L.*, t. 183, 45-D.
[10] Lettre XX (au card. Haimeric) ; *P. L.*, t. 182, 123-B.
[1] Lettre CCXXI, 3 ; *P. L.*, t. 182, 386, 387.
[2] Lettre CXLVII, 1 ; *P. L.*, t. 182, 304, 305.

d'où pouvaient naître de grands malheurs pour les peuples, il se présenta comme médiateur de paix et arbitre d'union. Enfin, alors que la terre sainte de Palestine, que le divin Rédempteur sanctifia de son sang, était en grand danger, accablée par des armées ennemies, il entraîna, sur l'ordre du Souverain Pontife, par sa voix sublime, et sa charité plus sublime encore, les princes chrétiens et leurs peuples à entreprendre une nouvelle expédition sous l'insigne de la Croisade ; si elle aboutit à un échec, on ne doit sûrement pas le mettre à son compte.

Et alors que les œuvres d'Arnauld de Brescia, de Gilbert de la Porrée, et surtout d'Abélard, mettaient en grave danger l'intégrité de la foi et des mœurs catholiques, transmises depuis les anciens temps comme un dépôt sacré, il mit tout en œuvre, par des écrits, pleins de science, des voyages pénibles, soutenu qu'il était par la grâce divine, pour écarter et faire condamner les erreurs, et ramener, autant qu'il le pouvait, les égarés à la voie droite et au bien.

Le défenseur de l'autorité pontificale

Dans ces questions, sachant bien que l'autorité du Pontife romain a autrement de force que la sagesse des docteurs, il prit soin de faire intervenir cette autorité, qu'il reconnaissait souveraine pour trancher ces débats, et incapable de se tromper. Et il écrivait à Notre Prédécesseur de bienheureuse mémoire Eugène III, qui avait été autrefois formé à son école, ces mots, où l'on sent la charité et le respect débordants qu'il avait pour lui, unis à cette liberté de l'esprit qui convient aux saints : « L'amour ne connaît pas de maître, il reconnaît son fils même sous les ornements pontificaux... Je t'avertirai donc non comme un maître, mais comme une mère ; vraiment comme quelqu'un qui t'aime » [3]. Puis il l'appelle par ces mots ardents : « Qui es-tu ? Le grand prêtre, le Souverain Pontife. Tu es le prince des évêques, l'héritier des apôtres... Pierre par le pouvoir, Christ par l'onction. Tu es celui à qui les clés ont été remises, à qui les brebis sont confiées. Il y a bien d'autres portiers du ciel, d'autres pasteurs de troupeaux ; mais toi, tu as hérité d'un nom d'autant plus glorieux qu'il diffère des autres et les dépasse. Ceux-là ont des troupeaux désignés, chacun a le sien : à toi tous sont confiés, l'unique troupeau à l'unique Pasteur. Car tu es l'unique Pasteur, non seulement de toutes les brebis, mais de tous les pasteurs » [4]. Et encore : « Il lui faudrait quitter la terre, celui qui voudrait découvrir ce qui n'appartient pas à ta charge » [5].

Il reconnaît nettement et clairement le magistère infaillible du Pontife romain dans ce qui touche à la foi et aux mœurs. Notant les erreurs d'Abélard qui, « lorsqu'il parle de la Trinité, sent son Arius ; de la grâce, son Pélage ; de la personne du Christ, son Nestorius » [6] ; « qui établit des rangs dans la Trinité, des modes dans la majesté, des degrés dans l'éternité » [7] ; et chez qui « l'esprit humain prend tout, ne laissant rien à la foi » [8], non seulement il dissèque ses illusions et ses artifices subtils, tortillés et trompeurs, les balaye et les réfute, mais il écrit, sur ce sujet grave, à notre Prédécesseur d'immortelle mémoire Innocent II : « Il convient d'en référer à votre charge apostolique de tous les dangers, mais surtout de ceux qui touchent à la foi. Car je pense que les atteintes portées à la foi doivent être réparées là précisément où la foi ne peut être en défaut. C'est là la prérogative de ce Siège... C'est le moment, Père très cher, de prendre conscience de votre primauté... Vous serez vraiment le Vicaire de Pierre, dont vous occupez la chaire, en raffermissant par votre avertissement les cœurs hésitants dans leur foi, en écrasant de votre autorité ceux qui corrompent la foi » [9].

Force et humilité

D'où cet humble moine, qui n'avait presque pas d'appuis humains à sa disposition, a-t-il pu tirer la force nécessaire pour surmonter les difficultés les plus rudes, résoudre les questions les plus compliquées, trancher les différends les plus insolubles ? On ne peut le comprendre qu'en considérant la haute sainteté de vie qui brillait en lui, unie à son effort pour connaître la vérité. Surtout, il brûlait d'une ardente charité, comme nous l'avons dit, envers Dieu, envers le prochain, et cela, vous le savez, Vénérables Frères, est le précepte essentiel et comme le résumé de l'Evangile ; de là vient qu'il n'était pas seulement uni au Père céleste par un lien mystique et durable, mais qu'il ne désirait rien plus vivement que de gagner des hommes au Christ, de protéger les droits sacrés de l'Eglise et de défendre l'intégrité de la foi catholique avec un courage indomptable.

Quoique jouissant de tant de crédit et d'estime auprès des Souverains Pontifes, auprès des princes et auprès des masses, il ne s'en prévalait pas, il ne recherchait pas la gloire humaine passagère et vaine, mais toujours il rayonnait de l'humilité chrétienne, qui « accueille les autres vertus... conserve celles qu'elle a accueillies..., perfectionne celles qu'elle conserve » [10], au point « que sans elle, elles ne paraissent même plus des vertus » [1]. C'est pourquoi « l'honneur qui lui était offert ne troubla jamais son âme et il ne fit pas un pas pour se porter vers la gloire ; la tiare ou l'anneau ne l'attiraient pas plus que la serpe ou le sarcloir » [2]. Et alors qu'il endurait tant de si grandes fatigues pour la gloire de Dieu et au profit de la cause du christianisme, il se déclarait « inutile serviteur de Dieu » [3], « vil vermisseau » [4] « arbre stérile » [5], « pécheur, cendre » [6]. C'est la contemplation assidue des réalités célestes qui nourrissait cette humilité chrétienne et les autres vertus ; elles étaient nourries par des prières enflammées adressées à Dieu, qui attiraient la faveur d'en haut sur lui, sur ses entreprises, sur ses travaux.

Son amour pour Jésus

Son amour tout spécial pour Jésus-Christ, le divin Rédempteur, l'entraînait avec tant de véhémence, que, touché et stimulé par lui, il a écrit des pages d'une grande élévation et d'une grande beauté, que tout le monde admire encore et qui enflamment la piété de tous ceux qui les lisent.

« Qu'est-ce qui fortifie l'esprit de celui qui pense, renforce les vertus, donne de la vigueur aux bonnes et honnêtes habitudes, favorise les sentiments purs ? Tout aliment de l'âme est sec, si on n'y verse pas de cette huile ; insipide, si on ne l'assaisonne pas de ce sel. Lorsque tu écris, je n'y prends pas goût, si je n'y lis pas Jésus ; lorsque tu discutes, ou que tu discoures, je n'y trouve aucun intérêt, si je n'y entends Jésus ! Jésus, c'est du miel pour ma bouche, une mélodie pour mes oreilles, une jubilation pour mon cœur. Mais c'est aussi un remède. L'un de vous est-il triste ? Que Jésus vienne à son cœur et de là à ses lèvres ; et voici que lorsque paraît ce nom lumineux, tout nuage disparaît, la sérénité revient. Quelqu'un tombe-t-il dans le crime ? Se précipite-t-il alors, désespéré, vers la corde

[3] *De Consid.*, Prolog. ; *P. L.*, t. 182, 727-A, 728-A, B.
[4], [5] *De Consid.*, II, 8, III, 50 ; *P. L.*, t. 182, 751-C, D, 757-B.
[6] Lettre CXCII ; *P. L.*, t. 182, 358, 359.
[7] *De errore Abaelardi*, I, 2 ; *P. L.*, t. 182, 1056.
[8] Lettre CLXXXVII ; *P. L.*, t. 182, 353-A, B.

[9] *De err. Abael.*, Præf. ; *P. L.*, t. 182, 1053, 1054-D.
[10] *De moribus et off. Episc.* (ou Lettre 42, v, 7) ; *P. L.*, t. 182, 821-A.
[1] *Ibid.*
[2] *Vita prima*, II, 25 ; *P. L.*, t. 185, 283-B.
[3] Lettre XXXVII ; *P. L.*, t. 182, 143-B.
[4] Lettre CCXV ; *ibid.*, 379-B.
[5] *Vita prima*, V, 12 ; *P. L.*, t. 185, 358-D.
[6] *In Cant.*, Serm. 71, 5 ; *P. L.*, t. 183, 1123-D.

qui doit lui donner la mort ? S'il invoque ce nom de vie, ne va-t-il pas aussitôt revenir à la vie ? La force de ce nom, invoqué par celui qui s'agite et tremble dans les dangers, à qui ne rend-il pas aussitôt la confiance et n'ôte-t-il pas la crainte ? Rien mieux que ce nom ne comprime l'emportement de la colère, n'apaise l'enflure de l'orgueil, ne guérit la blessure de l'envie »[7].

Et à cette charité ardente envers Jésus-Christ, Bernard joignait une piété très tendre et très douce envers Celle qui lui donna la vie, qu'il vénérait comme une Mère très aimante et qu'il honorait avec passion. Il avait une telle confiance en sa très puissante protection qu'il n'a pas hésité à écrire : « Dieu a voulu que nous n'ayons rien qui ne passât par les mains de Marie »[8]. Et aussi : « Telle est sa volonté que nous ayons tout par Marie »[9].

La louange de la Mère de Dieu

Et il nous plaît ici, Vénérables Frères, de proposer à la méditation de tous cette page, en comparaison de laquelle il n'existe pas de louange plus belle de la Vierge Mère de Dieu, il n'en est pas de plus vigoureuse, il n'en est pas de plus capable d'exciter notre amour envers elle, ni de plus utile pour réchauffer la piété et nous inciter à suivre les exemples de ses vertus : « On l'appelle Etoile de la mer et cela s'adapte de façon très convenable à la Vierge-Mère. Car c'est très justement qu'on la compare à un astre : en effet, de même que l'astre émet son rayon sans se corrompre, de même c'est sans être lésée que la Vierge met au monde son Fils. Le rayon ne diminue pas la clarté de l'astre et le Fils ne diminue pas l'intégrité de la Vierge. Car elle est cette noble Etoile sortie de Jacob, dont le rayon illumine le monde entier, dont la splendeur brille dans les cieux et pénètre les enfers... Elle est, dis-je, une splendide et admirable Etoile placée par nécessité au-dessus de cette grande et vaste mer, resplendissante de mérites, éclairante par ses exemples. O vous tous qui vous rendez compte que, loin d'avancer sur la terre ferme, vous flottez sur le fleuve de ce monde au milieu des orages et des tempêtes, ne détournez pas les yeux de la lumière éclatante de cet astre, si vous ne voulez pas être engloutis par les tempêtes. Si les vents de la tentation s'élèvent contre vous, si vous êtes poussés sur les écueils des tribulations, regardez l'Etoile, invoquez Marie. Si vous êtes assaillis par les flots de l'orgueil, les flots de l'ambition, les flots de la médisance, les flots de l'envie, regardez l'Etoile, appelez Marie. Si la colère, ou l'avarice, ou les tentations de la chair attaquent la nacelle de votre esprit, regardez vers Marie. Si, troublés par la grandeur de votre crime, confus de la laideur de votre conscience, terrifiés par l'horreur du jugement, vous commencez à être entraînés dans les gouffres de la tristesse, dans l'abîme du désespoir, pensez à Marie. Dans les dangers, dans les angoisses, dans les perplexités, pensez à Marie, invoquez Marie. Qu'elle ne s'éloigne pas de vos lèvres, qu'elle ne s'éloigne pas de votre cœur ; et pour obtenir l'appui de sa prière, ne cessez pas d'imiter l'exemple de sa vie. En la suivant, vous ne vous égarez point ; en la priant, vous ne désespérez point ; en pensant à elle, vous ne vous trompez point ; si elle vous tient, vous ne tombez point ; si elle vous protège, vous ne craignez point ; si elle vous conduit, vous ne vous fatiguez point ; si elle vous est propice, vous arrivez au port »[10].

Conclusion

Nous ne pouvons pas mieux conclure cette Lettre encyclique qu'en invitant chacun par les paroles du Docteur Melliflue à accroître chaque jour davantage sa piété envers la Vénérable Mère de Dieu et aussi à imiter ses sublimes vertus avec plus d'énergie, chacun selon son état de vie particulier. Si au cours du XII^e^ siècle, de graves dangers menaçaient l'Eglise et la société humaine, les crises qui pèsent sur notre époque ne sont certes pas moindres. Il n'est pas rare que la foi catholique, source des suprêmes consolations pour les hommes, soit languissante dans les âmes et même que, dans certaines régions et nations, elle doit publiquement attaquée avec âpreté. Or, lorsque le culte chrétien est négligé ou expulsé comme un ennemi, on voit, hélas ! les mœurs publiques et privées dévier du droit chemin et parfois même, par les failles des erreurs, tomber lamentablement dans le vice.

Au lieu de la charité qui est le lien de la perfection, de la concorde et de la paix, on substitue les haines, les rivalités et les discordes.

Quelque chose d'inquiet, d'anxieux et de trépidant pénètre les esprits humains ; en effet, il est à craindre, si la lumière de l'Evangile peu à peu diminue et faiblit dans les âmes ou, ce qui est pire, si elle en est entièrement rejetée, que les bases mêmes de la société civile et domestique ne s'écroulent, à tel point que surviennent des temps pires encore et plus malheureux.

De même, donc, que le Docteur de Clairvaux a demandé et obtenu le secours de la Vierge Marie, Mère de Dieu pour son époque très troublée, nous tous, de même, avec la même ardente piété, et par notre prière supplions notre divine Mère d'obtenir de Dieu les remèdes opportuns à ces maux qui déjà grossissent ou menacent ; qu'elle nous donne, grâce à Dieu, dans sa bonté et sa puissance, de voir une paix sincère, solide et fructueuse, briller enfin pour l'Eglise, pour les peuples et pour les nations.

Que ce soient les fruits abondants et salutaires qu'apportent sous l'auspice de saint Bernard les solennités centenaires de l'anniversaire de sa pieuse mort ; que tous s'unissent à Nous dans ces prières suppliantes, tout en cherchant, par la considération et la méditation des exemples du Docteur Melliflue, à suivre ses saintes traces avec zèle et enthousiasme.

Que ces fruits salutaires vous soient obtenus par la Bénédiction Apostolique que Nous vous accordons de tout cœur, Vénérables Frères, aux troupeaux confiés à chacun d'entre vous, particulièrement à ceux qui ont adopté le mode de vie de saint Bernard.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de la Pentecôte, le 24 mai de l'année 1953, de Notre Pontificat la quinzième.

PIE XII, PAPE.

II

DISCOURS AU CONGRES DE PSYCHOTHERAPIE ET DE PSYCHOLOGIE

(13 avril 1953)

Nous vous souhaitons la bienvenue, chers fils et chères filles, qui, venus de partout, vous êtes rassemblés à Rome pour entendre de doctes exposés et discuter des questions de Psychothérapie et de Psychologie clinique. Votre Congrès est terminé et, pour garantir ses résultats et le succès de vos recherches et activités futures, vous venez recevoir la Bénédiction du Vicaire du Christ. Bien volontiers, Nous répondons à votre désir et Nous profitons de l'occasion pour vous adresser un mot d'encouragement et donner quelques directives.

La science affirme que de nouvelles observations ont mis à jour les couches profondes du psychisme humain et elle s'efforce de comprendre ces découvertes, de les interpréter et des rendre utilisables. On parle de dynamismes, de déterminismes et de mécanismes cachés dans les profondeurs de l'âme, dotés de lois immanentes dont découlent certains modes d'action. Sans doute, ceux-ci sont mis en

[7] *In Cant.*, Serm. 15, 6 ; *P. L.*, *ibid.*, 846, 847.
[8] *In vigil. Nat. Dom.*, Serm. 3, 10 ; *P. L.*, *ibid.*, 100-A.
[9] *Serm. in Nat. Mariæ*, 7 ; *P. L.*, *ibid.*, 441-B.
[10] *Super « Missus est »*, Hom. II, 17 ; *P. L.*, *ibid.*, 70, 71-A.

œuvre dans le subconscient, mais ils pénètrent aussi dans le domaine de la conscience et le déterminent. On prétend disposer de procédés éprouvés et reconnus adéquats pour scruter le mystère de ces profondeurs de l'âme, les éclairer et les remettre sur le droit chemin, lorsqu'elles exercent une influence néfaste.

Ces questions, qui se prêtent à l'examen d'une psychologie scientifique, ressortissent à votre compétence. Il en va de même pour l'utilisation de nouvelles méthodes psychiques. Mais que la psychologie théorique et pratique restent conscientes, l'une et l'autre, qu'elles ne peuvent perdre de vue ni les vérités établies par la raison et par la foi, ni les préceptes obligatoires de la morale.

L'an passé, au mois de septembre [1], pour répondre au souhait des membres du *Premier Congrès International d'Histopathologie du Système Nerveux*, Nous avons indiqué les limites morales des méthodes médicales de recherche et de traitement. Sur la base de cet exposé, Nous voudrions aujourd'hui, ajouter quelques compléments. En bref, Nous avons l'intention d'indiquer l'attitude fondamentale qui s'impose au psychologue et au psychothérapeute chrétien.

Cette attitude fondamentale se ramène à la formule suivante : la psychothérapie et la psychologie clinique doivent toujours considérer l'homme : 1° comme unité et totalité psychique ; 2° comme unité structurée en elle-même ; 3° comme unité sociale ; 4° comme unité transcendante, c'est-à-dire en tendance vers Dieu.

I. — *L'homme comme unité et totalité psychique*

La médecine apprend à regarder le corps humain comme un mécanisme de haute précision, dont les éléments s'engrènent l'un sur l'autre et s'enchaînent l'un à l'autre ; la place et les caractéristiques de ces éléments dépendent du tout, ils servent son existence et ses fonctions. Mais cette conception s'applique encore beaucoup mieux à l'âme, dont les rouages délicats sont assemblés avec bien plus de soin. Les diverses facultés et fonctions psychiques s'insèrent dans l'ensemble de l'être spirituel et se subordonnent à sa finalité.

Il est inutile de développer plus longuement ce point. Mais vous devez, vous les psychologues et les thérapeutes, tenir compte de ce fait : l'existence de chaque faculté ou fonction psychique se justifie par la fin du tout. Ce qui constitue l'homme, c'est principalement l'âme, forme substantielle de sa nature. C'est d'elle que découle en dernier lieu toute la vie humaine ; en elle, s'enracinent tous les dynamismes psychiques, avec leur structure propre et leur loi organique ; c'est elle que la nature charge de gouverner toutes les énergies, pour autant que celles-ci n'aient pas encore acquis leur dernière détermination. De ce donné ontologique et psychique, il s'ensuit que ce serait s'écarter du réel que de vouloir, en théorie ou en pratique, confier le rôle déterminant du tout à un facteur particulier, par exemple, à l'un des dynamismes psychiques élémentaires, et installer ainsi au gouvernail une puissance secondaire. Ces dynamismes peuvent être *dans* l'âme, *dans* l'homme ; ils ne sont cependant pas *l*'âme, ni *l*'homme. Ils sont des énergies, d'une intensité considérable peut-être, mais la nature en a confié la direction au poste central, à l'âme spirituelle, douée d'intelligence et de volonté, capable normalement de gouverner ces énergies. Que ces dynamismes exercent leur pression sur une activité ne signifie pas nécessairement qu'ils la contraignent. On nierait une réalité ontologique et psychique, en contestant à l'âme sa place centrale.

Il n'est donc pas possible, lorsqu'on étudie la relation du moi aux dynamismes qui la composent, de concéder sans réserve, en théorie, l'autonomie de l'homme, c'est-à-dire de son âme, mais d'ajouter aussitôt que, dans la réalité de la vie, ce principe théorique apparaît le plus souvent tenu en échec ou tout au moins minimisé à l'extrême. Dans la réalité de la vie, dit-on, il reste toujours à l'homme la liberté d'accorder son consentement interne à ce qu'il accomplit, mais non point celle de l'accomplir. A l'autonomie de la volonté libre se substitue l'hétéronomie du dynamisme instinctif. Ce n'est pas ainsi que le Créateur a façonné l'homme. Le péché originel ne lui enlève pas la possibilité et l'obligation de se conduire lui-même par l'âme. On ne prétendra pas que les troubles psychiques et les maladies qui entravent le fonctionnement normal du psychisme sont le donné habituel. Le combat moral pour rester sur le droit chemin ne prouve pas l'impossibilité de suivre celui-ci et n'autorise pas à reculer.

II. — *L'homme comme unité structurée*

L'homme est une unité et un tout ordonnés ; un microcosme, une sorte d'Etat dont la charte, déterminée par le but du tout, subordonne à ce but l'activité des parties selon l'ordre véritable de leur valeur et de leur fonction. Cette charte est, en dernière analyse, d'origine ontologique et métaphysique, non pas psychologique et personnelle. On a cru devoir accentuer l'opposition entre métaphysique et psychologique. Bien à tort ! Le psychique lui-même appartient au domaine de l'ontologique et du métaphysique.

Nous vous avons rappelé cette vérité pour y rattacher une remarque sur l'homme concret dont on examine ici l'ordonnance interne. On a prétendu, en effet, établir l'antinomie de la psychologie et de l'éthique traditionnelles vis-à-vis de la psychothérapie et de la psychologie clinique modernes. La psychologie et l'éthique traditionnelles ont pour objet, affirme-t-on, l'être abstrait de l'homme, l'*homo ut sic* qui, assurément, n'existe nulle part. La clarté et l'enchaînement logique de ces disciplines méritent l'admiration, mais elles souffrent d'un vice de base : elles sont inapplicables à l'homme réel, tel qu'il existe. La psychologie clinique, au contraire, part de l'homme réel, de l'*homo ut hic*. Et l'on conclut : entre les deux conceptions s'ouvre un abîme impossible à franchir aussi longtemps que la psychologie et l'éthique traditionnelles ne changeront pas leur position.

Qui étudie la constitution de l'homme réel doit en effet prendre comme objet l'homme « existentiel », tel qu'il est, tel que l'ont fait ses dispositions naturelles les influences du milieu, l'éducation, son évolution personnelle, ses expériences intimes et les événements du dehors. Seul existe cet homme concret. Et cependant, la structure de ce moi personnel obéit dans le moindre détail aux lois ontologiques et métaphysiques de la nature humaine, dont Nous parlions plus haut. C'est elles qui l'ont formée et qui donc doivent la gouverner et la juger. La raison en est que l'homme « existentiel » s'identifie dans sa structure intime avec l'homme « essentiel ». La structure essentielle de l'homme ne disparaît pas quand s'y ajoutent les notes individuelles ; elle ne se transforme pas non plus en une autre nature humaine. Mais précisément la charte, dont il s'agissait tantôt, repose dans ses énoncés principaux sur la structure essentielle de l'homme concret, réel.

Par conséquent, il serait erroné de fixer pour la vie réelle des normes, qui s'écarteraient de la mo-

[1] 13 septembre 1952, *Acta Ap. Sedis*, a. XLIV, 1952, pages 779 s.

rale naturelle et chrétienne, et que l'on désignerait volontiers du vocable « éthique *personnaliste* » : celle-ci, sans doute, recevrait de celle-là une certaine orientation, mais ne comporterait pas pour autant d'obligation stricte. La loi de structure de l'homme concret n'est pas à inventer, mais à appliquer.

III. — *L'homme comme unité sociale*

Ce que Nous avons dit jusqu'ici concerne l'homme dans sa vie personnelle. Le psychique comprend aussi ses relations avec le monde extérieur, et c'est une tâche digne d'éloges, un champ ouvert à vos recherches, que d'étudier le psychisme social en lui-même et en ses racines, de le rendre utilisable aux fins de la psychologie clinique et de la psychothérapie. Qu'on prenne bien garde en ceci à distinguer soigneusement les faits eux-mêmes de leur interprétation.

Le psychisme social touche aussi à la moralité, et les conclusions de la morale recouvrent largement celles d'une psychologie et d'une psychothérapie sérieuses. Mais il y a quelques points où l'application du psychisme social pèche par excès ou par défaut : c'est à cela que Nous voudrions brièvement Nous arrêter.

L'erreur par défaut : il existe un malaise psychologique et moral, l'inhibition du moi, dont votre science s'occupe de déceler les causes. Quand cette inhibition empiète sur le domaine moral, par exemple, quand il s'agit de dynamismes, comme l'instinct de domination, de supériorité et l'instinct sexuel, la psychothérapie ne pourrait pas, sans plus, traiter cette inhibition du moi comme une sorte de fatalité, comme une tyrannie de la pulsion affective, qui jaillit du subconscient et qui échappe simplement au contrôle de la conscience et de l'âme. Qu'on ne rabaisse pas trop vite l'homme concret avec son caractère personnel au rang de la brute. Malgré les bonnes intentions du thérapeute, des esprits délicats ressentent amèrement cette dégradation au plan de la vie instinctive et sensitive. Qu'on ne néglige pas non plus nos remarques précédentes sur l'ordre de valeur des fonctions et le rôle de leur direction centrale.

Un mot aussi sur la méthode utilisée parfois par le psychologue pour libérer le moi de son inhibition dans les cas d'aberration dans le domaine sexuel : Nous pensons à l'initiation sexuelle complète, qui ne veut rien taire, rien laisser dans l'obscurité. N'y a-t-il pas là une surestimation pernicieuse du savoir ? Il existe aussi une éducation sexuelle efficace, qui en toute sécurité enseigne dans le calme et l'objectivité ce que le jeune homme doit savoir pour se conduire lui-même et traiter avec son entourage. Pour le reste, on mettra principalement l'accent, dans l'éducation sexuelle comme d'ailleurs en toute éducation, sur la maîtrise de soi et la formation religieuse. Le Saint-Siège a publié des normes à ce propos peu après l'Encyclique de Pie XI sur le mariage chrétien [2]. Ces normes n'ont pas été retirées, ni expressément, ni « *via facti* ».

Ce qui vient d'être dit de l'initiation inconsidérée, à des fins thérapeutiques, vaut aussi de certaines formes de la psychanalyse. On ne devrait pas les considérer comme le seul moyen d'atténuer ou de guérir des troubles sexuels psychiques. Le principe rebattu que les troubles sexuels de l'inconscient, comme toutes les autres inhibitions d'origine identique, ne peuvent être supprimés que par leur évocation à la conscience, ne vaut pas si on le généralise sans discernement. Le traitement indirect a aussi son efficacité et souvent il suffit largement. En ce qui concerne l'emploi de la méthode psychanalytique dans le domaine sexuel, Notre allocution du 13 septembre, citée plus haut, en a déjà indiqué les limites morales. En effet, on ne peut pas considérer, sans plus, comme licite l'évocation à la conscience de toutes les représentations, émotions, expériences sexuelles, qui sommeillaient dans la mémoire et l'inconscient, et qu'on actualise ainsi dans le psychisme. Si l'on écoute les protestations de la dignité humaine et chrétienne, qui se risquerait à prétendre que ce procédé ne comporte aucun péril moral, soit immédiat, soit futur, alors que, même si on affirme la nécessité thérapeutique d'une exploration sans bornes, cette nécessité, au demeurant, n'est pas prouvée ?

L'erreur par excès : elle consiste à souligner l'exigence d'un abandon total du moi et de son affirmation personnelle. A ce propos, Nous voulons relever deux points : un principe général et un point de pratique psychothérapeutique.

De certaines explications psychologiques se dégage la thèse que l'extraversion inconditionnée du moi constitue la loi fondamentale de l'altruisme congénital et de ses dynamismes. C'est une erreur logique, psychologique et éthique. Il existe une défense, une estime, un amour et un service de soi, non seulement justifiés, mais exigés par la psychologie et la morale. C'est une évidence naturelle et une leçon de la foi chrétienne (cf. S. Thomas. *Sum Theol.*, II^{a}-II^{ae} p. q. 26, a. 4 in c) ! Le Seigneur a enseigné : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Marc. XII, 31). Le Christ propose donc comme règle de l'amour du prochain la charité envers soi-même, non le contraire. La psychologie appliquée mépriserait cette réalité, si elle qualifiait toute considération du moi d'inhibition psychique, erreur, retour à un stade de développement antérieur, sous prétexte qu'elle s'oppose à l'altruisme naturel du psychisme.

Le point de pratique psychothérapeutique, que Nous annoncions, concerne un intérêt essentiel de la société : la sauvegarde des secrets que met en danger l'utilisation de la psychanalyse. Il n'est pas du tout exclu qu'un fait ou un savoir secrets et refoulés dans le subconscient provoquent des conflits psychiques sérieux. Si la psychanalyse décèle la cause de ce trouble, elle voudra, selon son principe, évoquer entièrement cet inconscient pour le rendre conscient et lever l'obstacle. Mais il y a des secrets qu'il faut absolument taire, même au médecin, même en dépit d'inconvénients personnels graves. Le secret de la confession ne souffre pas d'être dévoilé ; il est exclu également que le secret professionnel soit communiqué à un autre, y compris au médecin. Il en va de même pour d'autres secrets. On en appelle au principe : « *Ex causa proportionate gravi licet uni viro prudenti et secreti tenaci secretum manifestare.* » Le principe est exact dans d'étroites limites, pour quelques espèces de secrets. Il ne convient pas de l'utiliser sans discernement dans la pratique psychanalytique.

Au regard de la moralité, du bien commun en premier lieu, le principe de la discrétion dans l'utilisation de la psychanalyse ne peut être assez souligné. Il s'agit, évidemment, non pas d'abord de la discrétion du psychanalyste, mais de celle du patient qui, souvent, ne possède aucunement le droit de disposer de ses secrets.

IV. — *L'homme comme unité transcendante en tendance vers Dieu*

Ce dernier aspect de l'homme introduit trois questions que nous ne voudrions pas laisser de côté.

Tout d'abord, la recherche scientifique attire l'attention sur un dynamisme qui, enraciné dans les

[2] *S. C. S. Off.*, 21 mars 1931. *Acta Ap. Sedis*, a. 23, 1931, p. 118.

profondeurs du psychisme, pousserait l'homme vers l'infini qui le dépasse, non point en le faisant connaître, mais par une gravitation ascendante issue directement du substrat ontologique. On voit en ce dynamisme une force indépendante, la plus fondamentale et la plus élémentaire de l'âme, un élan affectif portant immédiatement au divin, comme la fleur, à son insu, s'ouvre à la lumière et au soleil, ou comme l'enfant respire inconsciemment dès qu'il est né.

Cette assertion appelle tout de suite une remarque : Si l'on déclare que ce dynamisme est à l'origine de toutes les religions, qu'il manifeste l'élément commun à toutes, Nous savons par ailleurs que les religions, la connaissance de Dieu naturelle et surnaturelle, et son culte, ne procèdent pas de l'inconscient ou du subconscient, ni d'une impulsion affective, mais de la connaissance claire et certaine de Dieu, par le moyen de sa révélation naturelle et positive. C'est la doctrine et la foi de l'Eglise, depuis la parole de Dieu au Livre de la Sagesse, et dans l'Epître aux Romains jusqu'à l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*, de notre Prédécesseur le bienheureux Pie X.

Ceci posé, reste encore la question de ce mystérieux dynamisme. On pourrait dire, à ce propos, ce qui suit : il ne faut certes pas incriminer la psychologie des profondeurs, si elle s'empare du contenu du psychisme religieux, s'efforce de l'analyser et de le réduire en système scientifique, même si cette recherche est nouvelle et si sa terminologie ne se rencontre pas dans le passé. Nous évoquons ce dernier point parce que, facilement, il se produit des malentendus lorsque la psychologie attribue un sens nouveau à des expressions déjà en usage. Des deux côtés, il faudra de la prudence et de la réserve pour éviter les fausses interprétations et pour rendre possible une compréhension réciproque.

Il appartient aux méthodes de votre science d'éclairer les questions de l'existence, de la structure et du mode d'action de ce dynamisme. Si le résultat s'avérait positif, on ne devrait pas le déclarer inconciliable avec la raison ou la foi. Cela montrerait seulement que l' « *esse ab alio* » est aussi, jusque dans ses racines les plus profondes, un « *esse ad alium* », et que le mot de saint Augustin : « *Fecisti nos ad te ; et inquietum est cor nostrum, donec requiescat in te* (*Conf.* l. I, c. I, n. 1) » trouve une nouvelle confirmation jusque dans le tréfonds de l'être psychique. S'agirait-il même d'un dynamisme intéressant tous les hommes, tous les peuples, toutes les époques et toutes les cultures : quelle aide, et combien appréciable, pour la recherche de Dieu et son affirmation !

Aux relations transcendantes du psychisme appartient aussi le *sentiment de culpabilité*, la conscience d'avoir violé une loi supérieure dont, cependant, on reconnaissait l'obligation : conscience qui peut se muer en souffrance et même en trouble psychique.

La psychothérapie aborde ici un phénomène qui ne relève pas de sa compétence exclusive, car il est aussi, sinon principalement, de caractère religieux. Personne ne contestera qu'il peut exister, et ce n'est pas rare, un sentiment de culpabilité irraisonné, maladif même. Mais on peut avoir également conscience d'une faute réelle qui n'a pas été effacée. Ni la psychologie ni l'éthique ne possèdent de critère infaillible pour les cas d'espèce, car le processus de conscience qui engendre la culpabilité a une structure trop personnelle et trop subtile. Mais en tout cas, il est sûr que la culpabilité réelle, aucun traitement purement psychologique ne la guérira. Même si le psychothérapeute la conteste, de très bonne foi peut-être, elle perdure. Que le sentiment de culpabilité soit ôté par intervention médicale, par autosuggestion ou persuasion d'autrui, la faute demeure, et la psychothérapie s'abuserait et abuserait les autres si, pour effacer le sentiment de culpabilité, elle prétendait que la faute n'existe plus.

Le moyen d'éliminer la faute ne relève pas du pur psychologique ; comme tout chrétien le sait, il consiste dans la contrition et l'absolution sacramentelle par le prêtre. Ici, c'est la source du mal, la faute elle-même qui est extirpée, même si peut-être le remords continue à travailler. Il n'est pas rare de nos jours que dans certains cas pathologiques le prêtre renvoie son pénitent au médecin ; dans le cas présent, le médecin devrait plutôt adresser son client à Dieu et à ceux qui ont le pouvoir de remettre la faute elle-même au nom de Dieu.

Une dernière remarque à propos de l'orientation transcendante du psychisme vers Dieu : le respect de Dieu et de sa sainteté doit toujours se refléter dans les actes conscients de l'homme. Quand ces actes s'écartent du Modèle divin, même sans faute subjective de l'intéressé, ils contredisent cependant sa finalité dernière. Voilà le motif pour lequel ce qu'on appelle « péché matériel » est une chose qui ne doit pas être et constitue donc dans l'ordre moral une réalité qui n'est pas indifférente.

Une conclusion s'ensuit pour la psychothérapie : vis-à-vis du péché matériel, elle ne peut rester neutre. Elle peut tolérer ce qui, pour l'instant, demeure inévitable. Mais elle doit savoir que Dieu ne peut justifier cette action. La psychothérapie peut encore moins donner au malade le conseil de commettre tranquillement un péché matériel, parce qu'il le fera sans faute subjective, et ce conseil serait aussi erroné si une telle action devait paraître nécessaire pour la détente psychique du malade et donc pour le but de la cure. On ne peut jamais conseiller une action consciente qui serait une déformation, non une image de la perfection divine.

* *

Voilà ce que Nous croyions devoir vous exposer. Au reste, soyez assurés que l'Eglise accompagne de sa chaude sympathie et de ses meilleurs souhaits vos recherches et votre pratique médicale. Vous travaillez sur un terrain très difficile. Mais votre activité peut enregistrer de précieux résultats pour la médecine, pour la connaissance de l'âme en général, pour les dispositions religieuses de l'homme et leur épanouissement. Que la Providence et la grâce divine éclairent votre route ! Nous vous en donnons pour gage, avec une paternelle bienveillance, Notre Bénédiction apostolique.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Dans le n° du 2 avril 1953 de l'*Ami du Clergé* a paru cette réponse : « L'obligation de l'abstinence le vendredi est *en soi* une obligation *grave* » (p. 218). D'où découle la gravité de cette obligation ? — Si Titius, *secluso contemptu Ecclesiæ*, pour la simple raison qu'il préfère la viande au poisson et tout en connaissant bien son Catéchisme, mange un vendredi 100 gr. de viande ou même 200 gr. (60 gr. passe pour être matière légère, cf. Arregui, § 445) et meurt aussitôt sans avoir eu le temps de faire un acte de contrition, il expiera ce péché dans un enfer éternel !...

D'où découle la gravité ? — Il faut, pour un péché mortel, entre autres, matière grave : 100 ou 200 gr.

viande, est-ce une matière assez grave pour mériter châtiment éternel ? Peut-on obliger *sub gravi* pour ne matière légère ? Dieu l'a-t-il jamais fait ?

La gravité provient-elle du commandement de l'Eglise? Le C. 1254, § 1, n'en précise pas la gravité. Tous les canons du Code n'obligent pas *sub gravi*, semble-t-il.

La gravité provient-elle de l'opinion commune des moralistes ? L'Eglise laisse parfois longtemps théologiens et moralistes soutenir des opinions jusqu'au jour où elle tranche souverainement et pas nécessairement d'après l'opinion courante. Avant S. Alphonse de Liguori on soutenait maintes opinions qui ont été abandonnées depuis...

L'Ami du Clergé voudrait-il apporter quelques éclaircissements ?

R. — Toute loi légitime doit nécessairement, par sa nature même, lier la conscience autant qu'il est nécessaire pour que le but que se propose le législateur puisse être assuré. Cette obligation peut être grave ou légère. Quand y a-t-il obligation grave ?

La gravité de l'obligation découle principalement de la qualité de la matière sur laquelle porte la loi. Il n'est pas, en effet, au pouvoir d'un législateur humain d'obliger à son gré *sub gravi* ou *sub levi*. Le degré d'obligation dépend d'abord de la qualité de la matière. Une obligation ne peut dépasser la capacité de la matière : pour qu'une obligation soit grave, il faut que la matière de la loi soit susceptible de recevoir, de porter une telle obligation. Une matière ténue ne peut faire l'objet d'une obligation grave. Il serait injuste et insensé de condamner à l'enfer pour une chose légère. Tout le monde taxerait de tyrannique une loi civile qui punirait de mort un délit bénin : comment pourrait-elle être juste la loi qui châtierait de la peine éternelle un manquement en matière légère ?

Toute obligation *sub mortali* requiert donc une matière capable de porter une telle obligation. Mais il faut bien remarquer ceci : une matière, qui, en elle-même, est légère, peut fort bien être grave lorsqu'elle est commandée en telle circonstance et pour telle fin importante. Une matière légère en soi peut devenir matière grave et, par conséquent, être l'objet d'une obligation grave si cela est nécessaire pour que soit assuré le but important que poursuit la loi.

Lorsqu'une loi oblige *sub gravi*, il est essentiel de déterminer le plus exactement possible quelle est la matière minima susceptible de porter cette obligation grave. Cette détermination est toujours délicate et doit être l'œuvre d'un jugement prudent. Pour porter ce jugemnt, on considérera surtout deux choses : la fin de la loi et la proportion entre le moyen commandé et la fin poursuivie par la loi. On pourra ainsi fixer approximativement la matière grave.

1° Et tout d'abord on considérera le but de la loi. Il faut que ce soit un but important, par exemple l'observation de vertus qui regardent l'amour de Dieu, le culte divin, le bien commun, la paix entre les citoyens, la tempérance, la charité, la justice. Sera matière grave tout ce qui est nécessaire pour garantir la pratique de ces vertus, — tout ce dont l'omission ou la violation constituerait une difformité notable par rapport à ces vertus. Pour apprécier cette difformité, il faudra un jugement prudent ; mais on tiendra compte aussi de l'estimation commune des docteurs sérieux et de l'opinion des hommes sages.

2° Pour fixer la matière grave il faut, en second lieu, considérer le rapport qui existe entre le moyen préconisé par la loi et la fin poursuivie. Il faut, en effet, que ce moyen soit un moyen très utile pour obtenir le but que se propose le législateur. Car, si l'omission du moyen n'empêche pas l'obtention de la fin ou ne l'empêche que médiocrement, cette omission ne peut être regardée comme grave, bien que la fin soit elle-même grave. Par exemple : assurer la justice est une fin grave en soi, car la justice est nécessaire à la bonne marche de la société, mais sa lésion en chose minime ne cause pas un trouble grave et n'altère pas considérablement le bien commun ; par conséquent cette chose minime ne peut constituer une matière grave. Mais si une atteinte, même en matière légère en soi, empêchait l'obtention de la fin voulue par la loi, cette matière légère serait automatiquement matière grave à raison de sa qualité de moyen nécessaire pour atteindre la fin. A raison de sa qualité de moyen nécessaire par rapport à la fin à obtenir, une matière minime en soit peut devenir matière grave et être grevée d'une obligation *sub gravi*. C'est ainsi que pénétrer dans une maison est en soi chose légère et de peu d'importance, mais si cette entrée est une occasion de péché, cette chose minime devient chose grave. Ou encore : en matière de justice telle chose peut être, en soi, tout à fait légère et de peu de valeur ; mais elle peut devenir matière grave de vol si elle est absolument nécessaire à son propriétaire ou si sa disparition lui cause un dommage important.

Conjugué avec la considération du but de la loi, l'examen de la proportion qui existe entre la matière et la fin de la loi peut permettre d'établir la matière grave.

L'application de ces notions à la loi d'abstinence se fait aisément.

— La loi d'abstinence comporte en soi une obligation grave. Pourquoi ? Parce que la fin poursuivie par cette loi est d'importance. Il s'agit de faire pratiquer une vertu qui est nécessaire à la vie chrétienne : la mortification Afin d'assurer chez les chrétiens pénitence et mortification, une loi prescrit l'abstinence. Il est certain que l'observation de l'abstinence contribue grandement à mettre dans la vie chrétienne pénitence et mortification. Voilà pourquoi l'observation de cette loi est une obligation grave.

— S'il y a obligation grave, c'est qu'il existe un manquement à l'abstinence qui constitue un manquement grave. Quel est ce manquement ? Celui qui rend impossible ou très difficile l'obtention de la fin poursuivie par la loi, à savoir pénitence et mortification. Les moralistes ont estimé qu'il n'y a plus vraiment mortification par privation de viande, lorsque, un jour d'abstinence, on consomme environ plus de 60 gr. de viande. La consommation de cette quantité d'aliments gras fait que ce jour-là n'est plus, à proprement parler, une journée de vraie mortification par privation de viande. Cela paraît raisonnable et il faut pratiquement adopter cette mesure qu'approuve l'enseignement ordinaire de l'Eglise [1].

E. G.

[1] Suarez, *De Legibus*, lib. III, c. 25 : — Bouquillon, *Theol. Mor.* 135 ; — Noldin-Schmitt, I, 161.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Paul GRIEGER. — **Le Diagnostic caractérologique.** In-8 (22,5 × 14) de 218 p. — Edition Ligel, Paris, 1952.

La caractérologie paraît bien être, parmi les diverses branches de la psychologie, une de celles qui offrent le plus d'intérêt pour le prêtre. Mais celui qui ne dispose que de rares loisirs et d'un maigre budget hésitera à ouvrir, et plus encore à acheter, les gros Traités de Le Senne, Mounier ou Verdun. Il abordera plus volontiers un Précis dans le genre de celui que M. Grieger vient de publier.

L'auteur a surtout en vue les éducateurs. Son premier ouvrage, *L'intelligence et l'éducation intellectuelle ; investigations caractérologiques* (Collection « Caractères », P.U.F., Paris, 1950), le montrait préoccupé des aspects intellectuels de la personnalité et de l'influence d'un type d'études déterminé sur des caractères différents. Sans cesser d'être marqué par ce souci, son *Diagnostic* envisage l'ensemble du problème proprement caractériel.

L'ouvrage se situe dans la perspective de l'Ecole de Groningue, acclimatée en France par Le Senne. Cela comporte deux prises de position.

1° Le caractère est défini comme « le squelette permanent des dispositions qui constituent la structure mentale d'un homme » (p. 6) et se distingue de l'acception morale du terme (avoir du caractère) ou de son identification au complexe individuel total, inné et acquis.

2° Cette structure caractérielle est formée essentiellement du trinôme des propriétés constitutives : Emotivité (E) — Activité (A) — Retentissement (P = Primaire, ou S = Secondaire). S'y ajoute le polynôme des propriétés supplémentaires, spécifiantes : ampleur du champ de conscience — intelligence — égocentrisme ou allocentrisme — prédominance de telle ou telle tendance.

Les 85 pages de la première partie présentent les 8 types caractériels et les principaux sous-types qui résultent de cette conception. Exposés longuement par Le Senne, Le Gall et Berger, ils sont ici résumés.

Mais tandis que Le Senne écrivait un Traité de caractérologie générale, G. se propose d'aider les éducateurs à analyser les individus concrets à qui ils ont à faire. C'est l'objet de la IIe Partie : « Comment diagnostiquer un caractère ? » et de la IIIe : « Comment utiliser un diagnostic ? »

Dans la seconde Partie, G. se montre assez éclectique. Il propose bien un questionnaire du type Groningue revisé par lui, et un autre, plus court, de M. Gex, de Lausanne. Mais il fait place à de véritables tests, ceux de Rorschach, Murray, Szondi, Jung, Arthus. On regrettera seulement, en le louant de sa largeur d'esprit, qu'il en dise trop peu pour que le lecteur puisse s'en servir effectivement. Ce qui manque surtout, c'est le raccord entre tests et questionnaire, la manière de le faire, à l'aide au moins d'un exemple.

La IIIe Partie est la plus personnelle. Elle s'efforce de préciser la tactique pédagogique à suivre à l'égard des individus dûment « caractérisés ». On sort ici de la caractérologie au sens étroit, qui s'intéresse au psychisme natif de l'individu, pour envisager son devenir, son évolution volontaire, ses enrichissements ultérieurs. Tout l'art de l'éducateur, en tant que distinct de celui de l'enseignant, consiste à créer autour des jeunes une atmosphère qui les porte et les aide à compenser leurs impuissances et à régl[er leurs] aptitud[es] et leurs tendances positives.

Les directives sont soigneusement [d]éduc[é]es. Néa[n]moins, et c'est là que nous retrouvons l'« intellectu[a]lisme » de G., l'auteur ne manque jamais d'insister s[ur] la consigne d'expliquer au sujet sa constitution car[ac]térielle, dans l'idée que, se connaissant, il se senti[ra] le désir de se compléter, de se compenser, de se co[n]trôler. Mais s'il n'en a pas envie ? S'il répond : « Moi, je suis comme ça » ?

On touche ici aux limites de la caractérologie a[u] sens étroit, diffusée par Le Senne. Sans doute, comm[e] ce dernier, G. fait-il appel aux « visées » personnell[es] à l'Idéal, c'est-à-dire à l'élan moral et religieux. Ma[is] alors, on a dépassé la caractérologie, et celle-ci, à c[e] niveau, ne sert plus à rien. Ce ne sont pas les tablea[ux] d'orientation professionnelle en fonction des qualit[és] caractérielles qui nous guideront. — Entre parenthès[es] notons qu'on ne peut pas se faire une idée précise d[e] ce que représentent les chiffres de ces tableaux, fau[te] d'explication, et notamment d'indications statistiqu[es] sur leur origine. Et on se divertira à découvrir les apt[i]tudes du non émotif — non actif — secondaire à d[e]venir sous-chef de gare ou casseur de pierre, tandis qu[e] le même type devenu primaire a des chances de réuss[ir] comme dermatologue ou garçon de café (*sic*)...

Le défaut de la cuirasse nous paraît résider da[ns] la conception même d'une caractérologie uniquemen[t] « constitutionnelle », telle que la maintiennent Le Sen[ne] et ses disciples. L'orientation « finaliste » de la cara[c]térologie de Fritz Künkel (dont j'ai cru utile de tr[a]duire la *Psychothérapie du caractère* pour cette raison) en dégageant l'image directrice inconsciente, l'imag[e] du « moi-dans-la-vie », comme facteur essentiel du c[a]ractère, me paraît jeter un pont autrement solide ent[re] la caractérologie, la morale et la religion.

Je souhaite, dans ce sens, que l'éclectisme de G. s'étende jusqu'à cette synthèse.

Léon BARBEY.

Maria de CRISENOY. — **Deux fois martyr, S. Je[an] de Britto, missionnaire aux Indes.** Préface d[u] R. P. de Parvillez, S. J. — In-8 de 190 p. — Nouvelles Editions Latines (1, rue Palatin[e], Paris-6e), 1953.

Nouvelle édition d'une biographie captivante et e[n]traînante. « Les Saints sont nos compagnons, nos che[fs] de file, nos premiers de cordée... A tout le charme d[e] l'exotisme, aux vives couleurs que vous avez su donn[er] à un passé et à un pays lointains, se joignent l[a] grandeur épique d'une destinée exceptionnelle et l'écl[at] d'un courage surhumain... » écrit le distingué préfaci[er].

Sanguis... semen. Une semence de choix a produ[it] des fruits remarquables en cette terre difficile où règne[nt] les préjugés de caste. La Mission S. J. du Maduré, hé[r]itière de S. Jean de Britto, forme les futurs prêtr[es] d'une douzaine de diocèses du Sud de l'Inde. La re[li]gion des 5.200.000 catholiques de l'Inde n'est plus co[n]sidérée comme étrangère. Quelles que soient les vicis[si]tudes de l'avenir, le nom de S. Jean de Britto est écr[it] dans le ciel : certains soirs, le Père était las d'av[oir] baptisé ; alors les catéchistes soutenaient ses membr[es] de leurs mains et les belles nuits de l'Inde surpr[e]naient le geste auguste et le murmure sacré... au no[m] du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 28 julii 1953

G. MICHEL, *vic. g*[*en.*]

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Cler*[*gé*]
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)